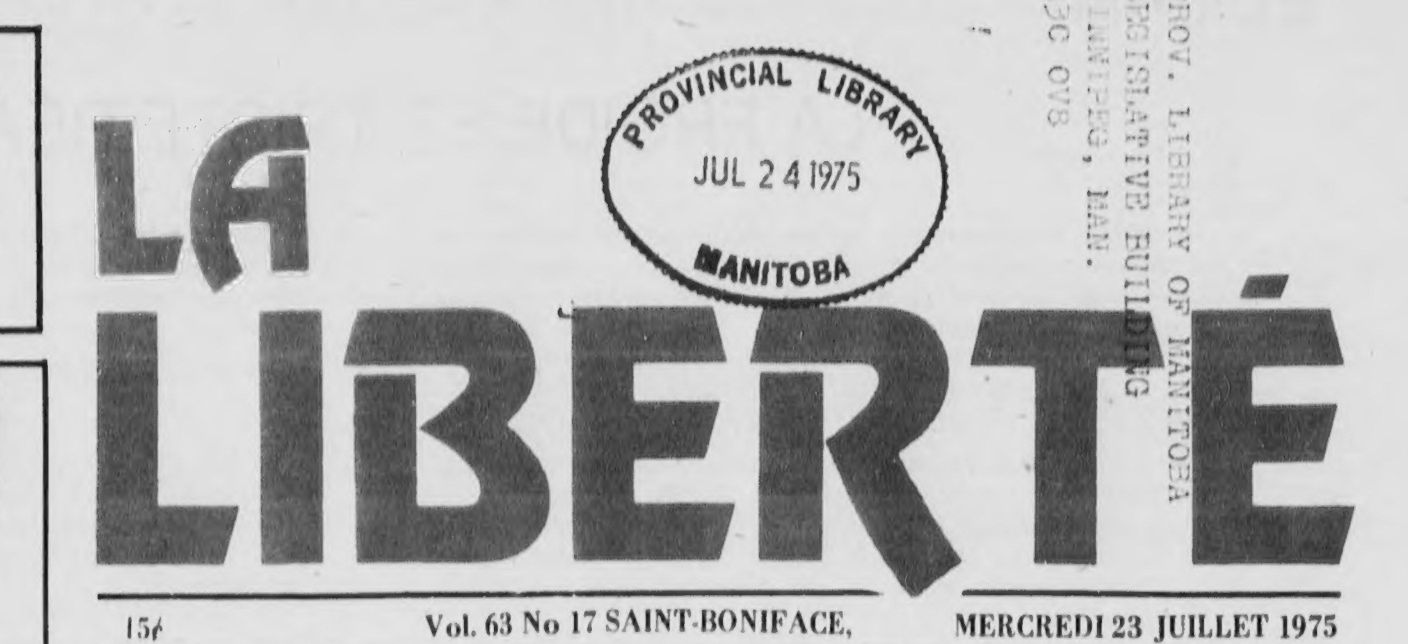





15¢ Vol. 63 No 17 SAINT-BONIFACE, MERCREDI 23 JUILLET 1975

*Saint-Norbert*

# UN COUP POUR RIEN

*Jean Lesieur*

Cet article n'est déjà plus d'actualité. Quand notre hebdomadaire parviendra à ses lecteurs, la Commission Scolaire de la Rivière-Seine aura sans doute pris une décision finale et irrévocable en ce qui concerne la question de la construction d'une école française à Saint-Norbert.

Elle ne l'a pas fait lundi soir, contrairement à ce qui était généralement attendu.

Beaucoup — y compris parmi les commissaires — avaient en effet oublié un point important de l'Acte Scolaire, cette loi qui régit le fonctionnement des commissions scolaires.

Aux termes de cette loi, une commission ne peut annuler une motion en faveur de laquelle elle a déjà voté que si un préavis de motion contraire a été présenté à ses membres lors d'une réunion régulière de la commission scolaire. Une réunion exceptionnelle de la commission peut alors être convoquée, vingt-quatres heures au moins après la présentation de la motion.

La motion que certains commissaire voudraient faire annuler est celle qui décida de la construction d'une école française séparée à Saint-Norbert. La dernière motion, celle du 16 juin, celle qui recommandait une étude plus poussée du projet, n'annulait pas cette première décision.

Pour l'annuler, un préavis de motion contraire devait dont être déposé lors d'une réunion de la Commission.

William Chatel et R. Vincent on accompli cette importante formalité lundi soir en proposant le texte d'une motion sur laquelle les commissaires devaient se prononcer mercredi soir — 24 juillet — lors d'une réunion exceptionnelle.

La motion Chatel-Vincent demande l'annulation de la décision première de la Commisssion en ce qui concerne la construction de l'école.

Elle recommande d'autre part l'établissement "à l'intérieur des facilités actuellement existantes de l'école de Saint-Norbert" d'une école française "ouverte à tous les étudiants qui désirent recevoir instruction en français".

Pour la forme, Camille Legal a déposé une motion — sur laquelle on votera également mercredi au cas où la motion Chatel-Vincent serait repoussée — dans laquelle il demande aux commissaires de confirmer la décision prise initialement de construire l'école séparée.

En somme, la réunion de lundi soir n'a guère apporté d'éléments nouveaux au problème.

La présentation des motions avait été précédée par des déclarations devant les Commissaires de différents représentants des parents qui s'estiment concernés par l'affaire de Saint-Norbert.

Andy Grier, un ancien commissaire dont l'action a été en partie à l'origine du revirement de la commission le 16 juin, quelqu'un que d'aucuns soupçonnent de vouloir se faire bien voir des électeurs anglophones car il aurait envie de redevenir commissaire, a tout d'abord développé des arguments connus: la communauté de Saint-Norbert n'est pas une communauté en expansion. Il ne serait donc pas sage d'y construire une nouvelle école alors que la communauté voisine du Parc Lasalle est, elle, en voie de développement. Le facteur économique — a dit Andy Grier — doit être pris en sérieuse considération. Une école française à Saint-Norbert nécessiterait un "bussing" des élèves plus important, et coûterait donc plus cher à la Commission Scolaire.

Il s'est d'autre part élevé contre les influences extérieures qui se sont exercées sur la Commission et a en particulier fustigé certains articles de LA LIBERTE.

Denis Chénier a ensuite exprimé l'avis des parents attachés à la construction d'une école séparée.

L'ambiance a alors monté d'un ton. Denis Chénier s'exprimant en français, Dennis O'Rourke — le seul commissaire totalement anglophone — s'est mis à faire du bruit, car il ne semble pas comprendre le français. Les journalistes anglophones se sont tout à coup sentis perdus, car ils avaient eux aussi du mal à suivre.

*(suite, page 12)*

## Groupe de travail sur les minorités de langue française

Le secrétaire d'Etat du Canada, l'honorable J. Hugh Faulkner, a annoncé que des représentants de la communauté francophone minoritaire au Canada avaient récemment mis sur pied un groupe de travail pour faire le point sur les aspirations de cette communauté, plus particulièrement au chapitre du développement culturel des groupes minoritaires d'expression française à travers le pays. M. Faulkner a de plus indiqué que le Secrétariat d'Etat avait accepté de défrayer le coût des activités de ce groupe de travail, jusqu'à un maximum de $50,000.

Le Secrétaire d'Etat a précisé que son ministère administre, depuis 1969, un programme d'aide aux groupes minoritaires de langue officielle et qu'il importait, à ce moment-ci, d'examiner l'impact de ce programme auprès des bénéficiaires, ainsi que de proposer de nouvelles formes d'aide ou des modifications à l'actuel programme gouvernemental.

La création de ce groupe de travail est le résultat d'une série de rencontres et d'échanges entre le Secrétariat d'État et le Comité de liaison des associations provinciales francophones au Canada. C'est à la demande de M. Faulkner que ce comité de liaison a proposé les noms des personnes devant siéger sur le groupe de travail.

Les membres du Groupe de travail sur les minorités de langue française sont: Madame Lilianne Beauchamp, membre de la commission des écoles séparées de Sudbury et vice-présidente sortant de charge de l'Association canadienne-française de l'Ontario; M. Daniel Poliquin, étudiant universitaire d'Ottawa et ancien directeur régional de Direction-jeunesse; Madame Denise Bernardin, organisatrice d'activités culturelles à Sainte-Anne (Manitoba); M. René Archambault, directeur du Collège Mathieu de Gravelbourg et président de la Commission culturelle de la Saskatchewan; M. Léon Thériault, professeur d'histoire acadienne et canadienne à l'Université de Moncton; et Madame Murielle Roy, professeur à l'Université de Moncton ainsi que membre de la Société d'histoire acadienne. M. Roland Marcoux, de la Direction de la planification et de la recherche au ministère de l'Education du Manitoba et auparavant animateur social auprès de la communauté franco-manitobaine, remplira les fonctions de secrétaire du groupe de travail.

Le groupe de travail devra faire part de ses recherches et recommandations au Secrétaire d'Etat d'ici le 31 décembre 1975.

En annonçant la création du Groupe de travail sur les minorités de langue française, M. Faulkner a exprimé son vif intérêt envers l'apport unique et dynamique des communautés francophones en milieux minoritaires à la vitalité canadienne. Le Secrétaire d'Etat a ajouté qu'il était satisfait des relations entre son ministère et les groupes minoritaires de langue française, et qu'il avait confiance en l'appui que le gouvernement leur manifeste depuis plus de cinq ans. ■



**L'avion supersonique franco-britannique Concorde a entamé récemment son programme de vols d'essai au-dessus de l'Atlantique Nord. Il a en particulier effectué plusieurs vols entre Paris et l'aéroport de Gander, en Terre-Neuve. Ces vols ont pour but de familiariser les équipages de Concorde avec les conditions de vol qui règnent dans cette partie du monde. Les compagnies AIR FRANCE et BOAC voudraient en effet inaugurer dès l'année prochaine leur programmes de vols commerciaux entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il faut environ deux heures et demie au Concorde pour parcourir la distance entre Paris et Gander. Les avions actuellement en service mettent à peu près deux fois plus de temps à parcourir la même distance.**

# *Éditorial*

## LA FROIDE ET TRISTE RÉALITÉ

*Le tableau statistique sur la place du français au Manitoba est cruel, selon l'expression du père Richard Arès, s.j., déjà cité. Le recensement de 1971 y indiquait 86,510 Canadiens Français d'origine. Selon la langue d'usage, par contre, on n'en dénombrait que 39,600! Une perte de 46,910! Autrement dit, les véritables francophones, au Manitoba, ne représentaient en 1971, que 3.9 p.c. de la population! Cela devrait faire réfléchir.*

*Hier soir (lundi, le 21 juillet), nous nous sommes rendus à Sainte-Anne où devait se discuter finalement le projet de construction d'une école française à Saint-Norbert. Par un tour de passe-passe, de procédure (voir l'article de Jean Lesieur, en première page), on a remis le débat à mercredi soir. À ce moment-là, le journal sera imprimé.*

•

*Le présent est la résultante du passé, de l'Histoire. Logiquement, on devrait s'inspirer de l'Histoire pour comprendre, expliquer ce qui nous arrive, et tenter de nous orienter vers l'avenir.*

*L'Acte d'Union, sanctionné le 10 février 1841 par la Reine Victoria, unissait le Haut-Canada et le Bas-Canada. Avant cette date, le Bas-Canada comptait 200,000 habitants de plus que le Haut-Canada, soit 650,000 (dont environ 150,000 Anglo-Saxons) contre 450,000 dans le Haut-Canada. Il est facile de voir, de comprendre qu'une fois les deux Canadas unis, les Français Canadiens devenaient la minorité du nouveau pays. Dans le Bas-Canada, on lutta contre le projet d'Union et le clergé s'y opposa fortement. Mais le gouverneur Poulett Thomson fit approuver le projet. Il est intéressant de noter que le Conseil législatif, appelé à se prononcer sur le sujet, était composé d'un nombre égal de Canadiens Français et d'Anglais, et que, voyez ça, un seul Canadien Français s'y opposa!*

*"La capitulation de Vaudreuil avait amené inévitablement à la capitulation inconsciente de La Fontaine, écrit l'historien Maurice Séguin – capitulation nécessaire, explicable, même, mais qui n'en demeure pas moins une capitulation, c'est-à-dire la reddition, une reddition devant des forces supérieures. Tout un peuple est forcé de vivre et accepte de vivre en minorité sous une majorité étrangère, sans pouvoir mesurer toute la gravité de la situation". "En 1842, notent les historiens Farley et Lamarche, la majorité des Canadiens Français, influencés par La Fontaine et Parent, acceptent de se soumettre à l'Union et de participer, comme minorité, dans la britannique "Province of Canada".*

*Puis ce fut la Confédération, suite naturelle de l'Union, et, avec les années, la mise en situation de plus en plus minoritaire des Français Canadiens au Canada où ils avaient quand même été les premiers.*

*Cela vous dit quelque chose?*

•

*Ces faits d'histoire nous venaient à l'esprit, hier soir, alors que nous assistions aux délibérations de la commission scolaire de la Rivière-Seine. Soirée triste pour celui qui pouvait regarder, voir d'un peu près. Voilà un groupe de onze personnes, dont dix Canadiens Français dont plusieurs ont reculé (voir l'éditorial de LA LIBERTÉ du 2 juillet) sous les pression de groupes anglophones, alors qu'ils avaient déjà décidé de construire une école à Saint-Norbert qui serait essentiellement française.*

*Ces Canadiens Français membres de la commission scolaire de la Rivière-Seine sont un produit de l'Histoire. Nous ne saurions en vouloir à ceux d'entre eux qui tergiversent, dansent, virevoltent, reculent et même passent de l' "autre côté". Ils sont marqués d'infériorité. L'un au moins d'entre eux a peine à s'exprimer en français. D'autres s'expriment mal dans leur langue maternelle. Toute la discussion se déroule d'ailleurs en anglais, et l'un des commissaires canadiens-français, très sympathique au reste, avoue, et ça fait mal de l'entendre, qu'il a de la difficulté à participer aux débats en anglais et suggère, un peu comme on demande humblement une faveur, l'interprétation simultanée des débats. Voilà un groupe de Canadiens Français majoritaires au sein d'une commission scolaire, mais qui, tellement marqués, portant des marques psychologiques (dont ils ne sont sans doute pas conscients) des longues luttes du passé, oublient, par peur, par intérêt peut-être – oh! de bien petits intérêts probablement –, qu'ils y occupent une position majoritaire, et inconsciemment pensent et se conduisent en "minoritaires"!*

*Ces commissaires ne sont pas responsables de l'Histoire. Ils en sont le produit. Ils sont inconsciemment et psychologiquement fatigués des luttes et optent pour le compromis. Ils lâchent. Ils cèdent. Ils oublient qu'en ce moment, ce sont eux qui font l'Histoire. Quelqu'un, hier soir, a parlé de mentalité de "colonisés". Disons que ce sont de pauvres diables qui font pitié.*

*Jean-Jacques Le François*

---

## LETTRE OUVERTE À VIC GRANT

### "LE MOUTON NOIR"

Vic Grant crache son venin à pleins torrents sur le Québec, "le mouton noir du Canada". Rufiange cite deux longs texte de Grant dans le Journal de Montréal, 22 juin, et il conclut: "Honteux! Grant fait passer les Québécois pour les pires bandits de la terre". Rufiange sollicite nos commentaires et il a raison. Il faut à tout prix relever cette saloperie.

Vic Grant est un chroniqueur chevronné du Winnipeg Tribune. Il est un haut-parleur du Manitoba et de tout l'Ouest; on l'écoute et on le croit. Or, ses insultes sont virulentes et mensongères. Pour Grant, le Canada est pur et bon; le Québec est sale, noir et pourri.

Quand on pense que ces injures nous arrivent du Manitoba, le foyer des pires injustices! Le Manitoba qui a tué Riel, qui a racolé les Orangistes et les fanatiques de l'Ontario pour massacrer les métis, qui a biffé d'un trait de plume tous les droits du français en 1916 et qui a tué du coup l'identité et l'âme des Franco-Manitobains.

La tragédie a suivi. 50,000 Franco-Manitobains se sont levés pour clamer leur révolte; ils ont imposé le français, malgré la loi. La réplique fut rapide et brutale. Les inspecteurs anglophones ont espionné les instituteurs et institutrices, les ont menacés de destitution, les ont dénoncés; leurs longues mais d'inquisiteurs ont fouillé les pupitres des enfants pour y déceler quelques lignes de la langue maudite. Ils ont terrorisé élèves, instituteurs, parents et commissaires d'écoles. Bref, la Gestapo dans toute sa turpitude.

**Admiration et nausées**

J'ai vécu cette tragédie pendant huit ans. Années exaltantes pleines d'amitié et d'admiration pour les Francos. Et pleines de nausées devant les "tortionnaires". Car il n'y a pas seulement les tortionnaires des corps comme au Treblinka de Martin Gray. Il y a aussi les tortionnaires des esprits et des âmes. Et je les ai rencontrés au Manitoba, mille fois plutôt qu'une.

**Le maquis**

Nous étions devenus des parias dans notre pays. Il fallait mentir et ramper pour voler quelques minutes de français à l'école. Nous aurions voulu au moins crier notre indignation devant tant d'injustices et d'horreur. Impossible. La consigne de l'Association d'éducation était inflexible: "Silence. Sinon, nous perdrons le peu que nous avons". En haut lieu, c'était mieux. Ou pire! Dix fois, vingt fois, nous avons rencontré, à huit clos, le premier ministre Campbell et, plus tard, Roblin. Ils étaient conciliants et mielleux à souhait... à cause des 30,000 voteurs. "Ayez confiance", nous assuraient-ils. Pas de violence. Réclamez démocratiquement et la victoire vous est assurée. Le "fairplay" britannique vous est "acquis". Le lendemain les persécutions recommençaient; les inquisitions des inspecteurs étaient les mêmes. En 50 ans, pas un iota de la loi ne fut modifié. Et pourtant, les Franco-Manitobains n'étaient pas des intrus révolutionnaires. Ils étaient la race pionnière du Manitoba, la race co-fondatrice du Canada, la race des "droits égaux". Et les tyrans étaient leurs alliés, leurs frères anglo-saxons. Ce qui devait arriver, arriva. Enseignement insuffisant du français, indifférence des élèves pour une langue mal connue, assimilation galopante, dégringolade des francophones.

Ah! oui, le "fair play" britannique nous l'avons eu. Ce fut le "fairplay" de l'Ulster.

Qu'en pensez-vous, M. Grant?

Où sont les moutons noirs?

Où sont les racistes?

"Vieille histoire" pensez-vous? Mais non, c'est l'an passé, en 1974, qu'on fermait les portes de l'école Taché, la dernière école française du Manitoba. "L'affaire Jones aussi est de l'an passé. Si vous désirez connaître des injustices récentes, vous n'avez qu'à lire LE DROIT, LA LIBERTE et tous les journaux des minorités; ils en publient à pleines pages.

**Partout pareil**

Oui, partout pareil: dans les neuf provinces anglophones. En Ontario, ce fut pire car les victimes furent beaucoup plus nombreuses: 250,000 assimilés: plus de 35%. Là aussi, en 1912, on rayait le français de la carte de la civilisation ontarienne. A bas les "frogs". J'étais à l'école du village à cette époque, dans mon Ontario d'origine. Pas chanceux, hein?. J'ai donc connu les doubles-taxes, les triples-taxes pour apprendre le français, les récriminations incessantes et épuisantes contre la loi inique, les écoles gardées par les mères canadiennes-françaises, munies de fourches, pour empêcher l'inspecteur anglo-saxon d'entrer.

J'ai aussi parcouru la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie dans tous les sens. Attristant. Navrant. Tant d'efforts inouis pour si peu de succès et tant de fiascos. A Halifax, au congrès de l'ACELF, j'ai entendu Stanfield annoncer un brillant avenir pour le français en Nouvelle-Ecosse devant un auditoire délirant de joie, d'espoir et d'acclamations frénétiques. Surtout, d'infinie naïveté. Fumisterie toutes ces promesses? Farce ou mensonge?

**Québec**

Le Québec a ses charognes et ses charognards, M. Grant. Il a aussi ses exploiteurs, ses profiteurs, ses salauds et *(suite, page 3)*


## LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR PAR INTÉRIM ET RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. – JOURNALISTE COOPERANT: Jean Lesieur.

SERVICE DES ANNONCES: Au téléphone, 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à : LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada, $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2. Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

# COMBIEN DE MILLIERS DE DOLLARS À PORTÉE DE VOTRE MAIN?

*Par Jean Méthé, o.m.i.*

Monsieur Jean-Jacques Le François, dans son éditorial du dix juillet, a mis bien des choses au point, bien des points sur les i.

"Chaque année, les gouvernements consacrent des centaines de millions à des programmes destinés à venir en aide aux citoyens"

"Les programmes gouvernementaux sont financés par les taxes des citoyens, ont été élaborés et existent pour les citoyens."

"Donc, les programmes sont là. Il s'agit de savoir comment y avoir accès, où s'adresser, à qui écrire, à qui parler... C'est toujours le même problème. Les gens ne savent pas où aller ou hésitent à communiquer avec l'appareil gouvernemental qui est devenu complexe."

"Ces bourses ne sont pas des prêts, donc ne sont pas remboursables. Elles existent pour tous les Manitobains qui en ont besoin pour continuer leurs études, au secondaire, de la neuvième à la douzième année inclusivement, au collégial et à l'université."

"Il n'y a pas de raison pour que des jeunes gens doués ne s'instruisent pas en vue de l'avenir."

Il faut remercier bien sincèrement monsieur Le François. Mais il faut aussi agir. Les gouvernements mettent à la disposition des étudiants qui en ont besoin des sommes considérables. Ils veulent qu'on s'en serve.

Durant l'année scolaire 1974-75, le gouvernement du Manitoba a accordé une aide financière à 95% des étudiants qui en ont fait la demande et dont le revenu brut de la famille ne dépassait pas les $10,000.00; et à 50% de ceux dont le revenu brut de la famille était de $16,000.00, s'il y avait au moins deux dépendants dans la famille.

Bon nombre de familles d'origine française ont de six à huit dépendants; elles sont donc parfaitement éligibles pour cette aide gouvernementale. Mais c'est à elles de la demander.

Le gouvernement du Manitoba met, de fait, à la disposition des étudiants qui en ont besoin, $250.00 pour chacune des quatre années du cours secondaire. Si six ou huit de vos enfants font leur quatre années du secondaire au complet, ils recevront chacun $1,000.00 à condition de faire leur demande en temps; soit $6,000.00 à $8,000.00 en tout.

Il est encore temps de demander. N'hésitez pas à le faire. Mais **la date limite est le 31 juillet; il ne vous reste qu'une semaine.**

La meilleure manière de procéder serait de faire, aujourd'hui même, au téléphone ou par lettre, la demande du "Manitoba Government Bursary Application Form" du "Student Aid Branch", C.P. 6, 1181, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3G 0T3. En même temps, envoyez une lettre à la même adresse, indiquant clairement votre volonté de demander une bourse d'étude, en donnant votre nom, vos prénoms, votre numéro d'assurance sociale et votre adresse. Dites-leur que vous remplirez votre formule dès que reçue et que vous la leur ferez parvenir sans tarder. "Send a LETTER OF INTENT before the dead line". Tél.: 786-0152.

Vous feriez bien de garder et de lire et relire attentivement la brochure de 16 pages qu'ils vous enverront en même temps que votre formule de demande. Elle vous donne tous les renseignements sur les bourses du ministère des Affaires Collégiales et Universitaires.

* * *

**Les allocations mensuelles du ministère de la Santé et du Développement Social.**

Ces allocations sont, en général, de $90.00 par mois. Elles sont offertes aux étudiants qui ont atteint leur 18 ans, qu'ils soient au secondaire, au collégial ou à l'université, s'ils en ont réellement besoin, qu'ils aient ou non reçu une bourse d'étude du "Student Aid Branch".

Il n'y a pas de date limite pour faire sa demande. Le mieux est de la faire, le premier septembre, si vous avez déjà vos 18 ans, ou le premier jour du mois où vous les aurez.

Ecrivez au "Student Social Allowances", Case postale 7, 1181, avenue Portage, Winnipeg, Man., R3G 0T3; au téléphone: 786-0123, pour obtenir une formule de demande. Informez-vous, en même temps, à quel bureau vous devrez faire parvenir votre formule de demande une fois dûment remplie. ■

---

**VIC GRANT (suite)**

ses saloperies, ses multinationales voraces, ses trop riches et ses trop pauvres, ses lâches et même ses "collaborateurs" gros et gras, enfauteillés dans leur confort, satisfaits de leur plat de lentilles. D'accord, M. Grant. Nous avons tout ça et c'est triste. Et pourtant, M. Grant, le Québec est loin d'être "le mouton noir du Canada". Multipliez par deux ou par dix les défauts et les injustices du Québec et vous serez loin du crime commis par votre Manitoba et chacune des neuf provinces anglophones, je veux dire le génocide constant et conscient de leurs minotités canadiennes-françaises avec toutes les séquelles de souffrances, d'humiliations et de pertes financières. Vous ne savez rien de cela, M. Grant? Et non. Le bourreau qui frappe l'esclave ne souffre pas autant que l'esclave. Et il oublie plus vite.

**Bientôt**

Au Québec, nous connaîtrons bientôt l'attitude de nos propres anglophones. Quelle sera leur loyauté envers LEUR province? Espèrent-ils que le Québec devienne vite une Louisiane? Veulent-ils plutôt y voir fleurir une culture française joyeuse et vigoureuse? Vont-ils nous donner un coup d'épaule ou un coup de Jarnac? Le test sera leur attitude envers les immigrants. Vont-ils les cerner? les racoler? s'en faire un rempart pour l'avenir par des manoeuvres douteuses et des bassesses? Zèle intéressé ou zèle honnête? Les paris sont ouverts.

Merci, M. le Directeur, de m'avoir permis de crier mon indignation devant les calomnies que les chroniqueurs fanatiques ou ignorants répandent à pleines pages contre le Québec. Pour vous comme pour moi, j'en suis sûr, celui qui refuse de dénoncer une injustice est un salaud.

"Au nom de tous les miens",

G.Belcourt,
630, chemin Sainte-Foy,
Québec

---

# CONTACT-CANADA

Les stagiaires de la première session manitobaine de Contact Canada pour cet été sont repartis satisfaits de la première partie de leur séjour au Canada. Ils sont maintenant à Ottawa d'où ils regagneront vendredi leurs pays respectifs.

Douze personnes ont participé à cette première session qui sera suivie d'une seconde au mois d'août. Quatre français, trois Québécois, une Finlandaise, un Espagnol, une Anglaise, une Belge et une Manitobaine ont pris part aux différentes activités organisées sous l'experte direction de Jeanne Léger, Carolyn Banias et Roger Foidart.

La première partie du séjour fut consacrée à diverses visites et conférences concernant certains aspects socio-culturels de la vie manitobaine.

Les stagiaires ont ensuite passé quelques jours avec des familles qui avaient bien voulu leur offrir l'hospitalité. Une session de camping au Parc National Riding Mountain couronna le tout.

Les participants à la seconde session doivent arriver dans les premiers jours du mois d'août. A ce propos, les organisateurs cherchent encore quelques familles-hôtesses.

---

**LA MALADIE DES MAJUSCULES**

**Elle vient de l'anglais. En français, les noms propres seulement prennent des majuscules. C'est la règle de base. Nous reviendrons sur le sujet.**

---

**LES COQUILLES...**

**Les fautes typographiques, que l'on appelle "coquilles", sont à ce point courantes que le terme apparaît au dictionnaire. Comme nous sommes à la page, nous aussi, on en produit. Dans la dernière livraison de LA LIBERTÉ, page 1, sous le titre "Immigration: le Canada et les pays francophones", troisième paragraphe, troisième ligne, il eut fallu imprimer: $35,100 et non pas $351,-000"... A la page 5, où il était question de modes, à l'article du soulier d'Yves Saint-Laurent, une ligne a sauté. Il eut fallu imprimer: "Le nouveau soulier à très haute plate-forme sculptée selon le contour du pied, et absente à l'avant".**

---

# L'Actualité

*L'ÉCOLE ET NOS GENS*

*Ce n'est que vers le milieu du siècle dernier qu'un système d'éducation véritable vit le jour au pays. Il y avait bien eu, précédemment, quelques "petites écoles", mais on peut dire que la génération de Français Canadiens d'après la Conquête, les "Canadiens" comme on les appelait alors, connut peu l'école. Il ne se trouva plus, dans plusieurs paroisses, qu'une infime minorité de personnes qui savaient lire et écrire.*

*Nos gens, retirés dans les seigneuries depuis la Conquête, croyaient peu à l'instruction, préoccupés de survivre matériellement sur leurs terres souvent pauvres. L'école n'était pas une priorité, comme on dit aujourd'hui... Il fallait des bras pour travailler le sol et assurer la subsistance de la famille.*

*Lorsqu'entre les années 1841 et 1846, un système scolaire s'élabore, des commissaires d'écoles sont reconnus. Or, pour bâtir des écoles, payer des maîtres, obtenir des manuels, voire établir "un fonds de pension pour les instituteurs trop âgés ou trop épuisés par le travail pour se livrer à l'enseignement", il faut de l'argent. Dans certaines régions, les habitants protestent, et souvent violemment. On les appelle les "éteignoirs". Ils ne veulent pas d'écoles! Ils ne veulent pas d'écoles parce que la construction d'écoles et ce que cela implique représentent des taxes ! Cela dura un bon moment.*

*Au cours de travaux de recherches sur la Côte de Beaupré, berceau de l'ethnie française canadienne, il y a de cela une douzaine d'années, je me fis dire, par un vieillard du lieu, que "les gens instruits ne font pas de bons pères de familles parce qu'ils sont bien 'habillés' et ne 'prennent' pas les petits de peur de faire salir leurs vêtements"... Il n'y a pas longtemps encore, les agronomes du gouvernement, visitant les cultivateurs du lieu, se faisaient rabrouer et dire d' "aller faire de la culture à l'université"...*

■

*Mon grand-père naquit en 1865, justement sur la Côte de Beaupré, là même où mon premier ancêtre au pays, venu d'un petit hameau de l'arrondissement de Dieppe, en Normandie, s'était établi sur une terre que lui avait concédée, en 1658, le seigneur Jean de Lauzon.*

*Orphelin de père et de mère à neuf ans, mon grand-père fut recueilli, avec ses frères et sa soeur, par un oncle cultivateur. Un jour, on lui annonça que le temps venait de faire sa première communion et qu'il irait maintenant à l'école. L'école était loin. Il n'y avait pas, en ce temps-là, d' "autobus scolaires"... Il fallait marcher. On acheta à mon grand-père une paire de bottines.*

*Il fit sa première communion. De retour à la maison, on lui dit qu'il ne retournerait pas à l'école... "pour ne pas user ses bottines"... Mon grand-père avait au-delà de quatre-vingts ans lorsqu'il me raconta cela. Il commenta: "Le monde, dans ce temps-là, était cochon! ". Il ne l'avait pas oublié!*

*Il dut se reprendre, malgré une jeunesse passée durement. Car je l'ai vu lire et écrire. Il comprenait même l'anglais... mais refusait de le parler...*

*Jean de Lotainville*

# LA BIENNALE DE LA FRANCOPHONIE

**À LA BIENNALE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE, NOMBREUSES DÉLÉGATIONS.-** A ce jour, quelque cent-cinquante organismes de tous genres oeuvrant en milieu francophone ont inscrit des délégations à la première Biennale de la francophonie canadienne qui aura lieu à Chicoutimi, du 10 au 17 août prochain.

Plusieurs ministères fédéraux, dont celui de la Défense nationale, présenteront des communications. Il en sera de même pour plusieurs ministères québécois et de quelques ministères d'autres provinces. Grand nombre de commissions scolaires, d'associations d'enseignants, de collèges et universités publics et privés ont assuré leur participation aux ateliers portant sur l'enseignement ainsi qu'à la Commission permanente.

On compte également parmi les organismes inscrits à la Biennale: le Richelieu international; l'Unesco; le Conseil du Patronat; les associations nationales de francophones; le Conseil supérieur de l'Education du Québec; l'Alcan; la Fédération des Principaux du Québec; les Guides catholiques du Canada; la Mutuelle du Canada; la Société Radio Canada; l'Office des communications sociales, etc...

Les sociétés, organismes, entreprises de tous genres qui s'intéressent de près aux problèmes des francophones canadiens peuvent encore inscrire des délégués à la Biennale en communiquant avec l'Association canadienne d'éducation de langue française.

* * *

**À LA BIENNALE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE, TOUS LES SUJETS SERONT ABORDÉS.-** "Nous sommes déterminés à faire le point sur la situation réelle du francophone en territoire canadien. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de prévoir toutes les facettes de l'activité du francophone depuis la famille jusqu'à la politique, en passant par l'éducation, le social, l'économique et le religieux".

C'est ce que déclarait aujourd'hui, monsieur Guy Brosseau, Président de l'ACELF, alors qu'il dévoilait les thèmes de la première Biennale de la francophonie canadienne qui aura lieu à Chicoutimi, du 10 au 17 août prochain.

Un millier de francophones canadiens participeront aux travaux de la Biennale en Commission permanente et dans les cinquante-trois ateliers que l'ACELF a mis sur pied afin de couvrir toutes les sphères d'activités du francophone.

* * *

**JEANNE SAUVÉ, PRÉSIDENTE DE LA BIENNALE.-** En cette année internationale de la femme, c'est Madame Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement du Canada, qui présidera la première Biennale de la francophonie canadienne organisée par l'Association canadienne d'éducation de langue française et qui aura lieu à Chicoutimi, du 10 au 17 août prochain.

Madame Sauvé sera assistée dans ses fonctions par cinq (5) co-présidents, soit, Monsieur Alfred Monnin, juge à la cour d'appel du Manitoba; Monsieur Florian Carrière, président du Conseil de la Vie française en Amérique; Madame Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Monseigneur Félix-Antoine Savard, écrivain, et le Révérent Père Clément Cormier, chancelier de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick.

## SOUMISSIONS DE PROJETS P.I.L. DATE LIMITE 12 SEPTEMBRE

**LE PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES.-** Le gouvernement fédéral consacrera $150 millions au Programme des initiatives locales pour combattre le chômage cet automne.

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a révélé que P.I.L. 1975-1976 sera essentiellement le même que celui des années passées qui a créé un quart de million d'emplois à court terme au cours des quatre dernières années.

"La principale modification, a dit M. Andras, fait qu'on a doublé les crédits destinés aux initiatives municipales, soit $150,000 par projet, ce qui permettra aux gouvernements municipaux de consacrer des sommes d'argent à des projets innovateurs qui créent des emplois à l'intention des Canadiens."

Les autres changements importants se rapportent à l'augmentation globale des subventions et à l'antériorité de la date du début des projets.

Cette année, **les projets pourront débuter le trois novembre**, un mois plus tôt que l'an dernier. **Certains projets pourront, par exception, commencer au cours du mois d'octobre.** Les formules de demande de subvention seront disponibles aux **Centres de Main-d'oeuvre du Canada** à compter du début de juillet **et elles devront être soumises au ministère avant le 12 septembre.**

■

**"S'il y a peu d'excellents orateurs, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? S'il n'y a pas assez de bons écrivains, où sont ceux qui savent lire? "**

(La Bruyère)

## Du côté de la cuisine



### UNE BELLE DINDE GRILLÉE

Qu'y a-t-il de plus original et de plus délicieux pour un dîner au jardin qu'une belle dinde grillée au barbecue? D'autant plus qu'il est facile maintenant de trouver des dindes butterball de toutes tailles en toutes saisons y compris en été... D'ailleurs, une dinde cuit plus rapidement au barbecue qu'au four, surtout si elle n'est pas farcie, ce qui ne signifie nullement qu'il vous faille priver vos convives de votre farce préférée. Il suffit de placer cette dernière dans un plat en feuille d'aluminium et de la mettre au barbecue une heure avant la fin de la cuisson de la dinde. Il faut compter environ 2 heures ½ pour cuire une volaille de 12 à 14 livres. Avant de la retirer, vérifier si la partie supérieure des cuisses est bien tendre, le thermomètre que vous placerez profondément dans la cuisse pour atteindre le corps, doit marquer 185°.

Afin de rendre le transfer du barbecue au plat de service plus facile, les dindes Butterball sont accompagnées d'un lève-dinde qui se trouve d'ailleurs dans le filet qui entoure la volaille.

Pour rehausser plus encore cette belle pièce, vous l'enroberez au moment de la servir d'une sauce au vin et aux pommes et vous la servirez avec des légumes en brochettes qui font toujours la joie des convives tant pour leur présentation originale que par leur goût délicieux.

L'avantage de préparer une dinde d'une certaine taille est qu'elle peut vous fournir de la viande pour 2 ou 3 repas ce qui est tout particulièrement appréciable en été: appétissants gratins... salades variées et notamment celle que nous vous proposons aux fruits frais qui peut constituer le plat principal d'un élégant déjeuner au jardin auquel vous aurez convié quelques amis.

**Sauce au vin et aux pommes**

1 pot de gelée de pommes de 9 on.
¼ c. à thé de cannelle
1 c. à soupe de fécule de maïs
3-4 c. à soupe de vin rouge

Faites fondre la gelée à feu très doux. Mélangez la cannelle et la fécule de maïs et ajoutez-y le vin pour faire une pâte que vous incorporerez peu à peu à la gelée sans cesser de tourner jusqu'à ce que la sauce épaississe. Enrobez la dinde de cette sauce immédiatement avant de la présenter sur la table et faites passer le reste de la sauce en saucière.

*Brochettes de légumes*

½ tasse de beurre fondu ou de margarine
1 oignon vert, finement haché. Quelques grains de poivre
¼ c. à thé de thym
¼ c. à thé de basilic
Des épis de maïs et des zuchettes coupés en morceaux. Des petites tomates entières. De gros champignons entiers.

Mélangez le beurre, l'oignon et les assaisonnements. Embrochez les légumes - après avoir eu soin de faire blanchir le maïs pendant 5 minutes - puis enduisez-les de beurre avec un pinceau. Faites griller de 12 à 15 minutes sur des charbons très chauds en tournant les brochettes 2 ou 3 fois et en les enduisant chaque fois de beurre.

**Salade de dinde et de fruits au roquefort**
*4 à 6 portions*

2 tasses de dinde froide coupée en lanières
2 tasses de fruits frais: petits morceaux d'ananas, fraises coupées en deux, pêches et pommes en minces auquariers - ou autres fruits de saison.
Feuilles de laitue
1 tasse de crème fraîche à fouetter ou de crème sure
½ tasse de mayonnaise commerciale
½ tasse de fromage genre Roquefort, défait.

Mélangez d'une main légère la dinde et les fruits, puis disposez cette salade dans les feuilles de laitue. Préparez ensuite la sauce et disposez-en un peu sur chaque portion de salade. Servez avec des petits pains chauds.

## AU SERVICE DU CITOYEN

par Information Canada

*Avec l'arrivée de la belle saison, beaucoup de gens préparent leurs vacances et voyages d'été.*

*Information Canada, sans être un bureau de voyages, peut vous offrir des publications de tourisme en général. Il y a plusieurs services et publications de divers ministères fédéraux qui vous renseignent aux aspects de l'industrie touristique.*

*Nous vous présentons cette semaine trois publications, les documents comme toujours étant gratuits et disponibles à notre bureau au 303, rue Main, Winnipeg, ou en composant 985-2890.*

**Les grandes routes touristiques des provinces**

- de l'Atlantique
- du Canada central
- Centre-Ouest canadien
- de l'Ouest canadien

Ces publications sont là pour vous aider à planifier votre voyage, indiquant les distances, les centres d'intérêt, et les principales attractions de chaque région.

**Bon voyage... mais...**

Cette publication traite des aspects des papiers d'identification requis à l'étranger, des coutumes, interdictions, etc.

**En parcourant le Canada**

Dans cette publication, vous y découvrirez les nombreux attraits touristiques du Canada, ses sites historiques et ses paysages. Cette brochure pourra sûrement vous aider à planifier votre voyage de cet été ou celui de l'été prochain.

* * *

Pour plus de renseignements sur les programmes du gouvernement fédéral, adressez-vous à Information Canada.

### LE PLAT ÉCONOMIQUE DU MOIS

L'été est sans doute le temps de l'année où les repas doivent être à la fois nourrissants, et de préparation facile et rapide. Les activités à l'extérieur sont multiples - joutes de tennis, parties de pêches, leçons de natation, excursions en bicyclette. Comme casse-croûte léger entre deux activités, essayez la "Sauce aux haricots verts et aux oeufs" des Services consultatifs de l'alimentation d'Agriculture Canada. Se procurer des haricots frais du jardin ou d'un comptoir le long des routes et cuire dans une petite quantité d'eau. Préparer une sauce blanche épaisse à laquelle vous avez ajouté des oeufs cuits dur, et servir sur rôties ou timbales. Accompagner d'une salade verte et d'un sorbet.

**Sauce aux haricots verts et aux oeufs**

4 tasses de haricots verts, coupés en morceaux de 1 pouce
3 c. à table de beurre
3 c. à table de farine
½ c. à thé de sel
Pincée de poivre
¼ c. à thé de paprika
1½ tasse du liquide des haricots plus lait
4 oeufs cuits dur, en morceaux.

cuire les haricots dans de l'eau bouillante salée jusqu'à tendreté (environ 15 minutes). Egoutter et réserver le liquide. Fondre le beurre. Incorporer la farine et les assaisonnements. Ajouter graduellement le liquide. Remuer et cuire jusqu'à ce que lisse et épais. Ajouter les haricots et les oeufs et bien chauffer. Servir sur rôties. 4 portions.

■



## De ci, de ça...

**Les salles de bains.** — Il y a quelques années, une université américaine avait formé un groupe de travail en vue d'une étude approfondie de "la salle de bains". On semblait remettre en question certains concepts de base... Les résultats de cette recherche importante ne semblent pas avoir été publiés, et on continue à construire les salles de bains selon les anciennes données... Mais on vient d'apprendre qu'au nom de la science, le Conseil national de recherches du Canada, en 1973 et 1974, a employé dix chercheurs qui ont surveillé la circulation vers les salles de bains publiques du Centre National des Arts, à Ottawa, durant 73 entr'actes, au cours de vingt représentations, et, munis de magnétophones et autres instruments sophistiqués, ont tenté de cerner le comportement des usagers des salles de bains publiques. Bien des données ont ainsi été recueillies. Il serait trop long d'élaborer ici... Retenons qu'il a été découvert que les femmes attendent volontiers leur tour en ligne, ce que, ont découvert les chercheurs, les hommes refusent de faire...

* * *

**Le chemin de l'assimilation.** — Rien de plus agaçant, en plus d'être décevant et attristant, d'entendre un Canadien Français s'exprimer non seulement en "franglais", mais par surcroît avec un accent anglais...

* * *

**Jean Lesieur convole en justes noces.** — Ca y est! Notre confrère Jean Lesieur, journaliste coopérant français dont LA LIBERTÉ bénéficie des talents, s'absente pour quelques semaines... Il va se marier!

* * *

**Des mots croisés.** — De nombreux lecteurs nous ont demandé des "mots croisés". Ils seront heureux d'apprendre que d'ici peu, LA LIBERTÉ aura ses propres "mots croisés", chaque semaine.

* * *

**La France et le bicentenaire de l'Indépendance américaine.** — Le gouvernement français participera activement aux célébrations qui marqueront le bicentenaire des Etats-Unis. Un spectacle Son et Lumière conçu et réalisé par les écrivains français Gaston Papeloux et Gaston Bonheur sera offert par la France au gouvernement américain. Ce spectacle sera présenté le printemps prochain à Mount Vernon, près de Washington. Le gouvernement français patronnera également l'expédition La Salle II organisée pour commémorer les voyages de l'explorateur français entre Montréal et le golfe du Mexique. Le Comité Français pour le Bicentenaire de

* * *

l'Indépendance Américaine contribuera enfin à l'érection de plaques commémoratives le long de la route entre Mount Vernon et Yorktown, en Virginie, qui vit les armées française et américaine avancer ensemble en 1781.

* * *

**Travailleurs sans emploi.** — Le taux national de chômage a légèrement augmenté au mois de juin, passant de 7.1 p.c. au mois de mai à 7.2 p.c. le mois dernier. Le taux a diminué au Manitoba. De 4.9 p.c. au mois de mai, il n'était plus que de 4.3 p.c. au mois de juin. Le pourcentage des travailleurs sans emploi a légèrement augmenté dans les autres provinces des Prairies, mais il est toujours inférieur à celui du Manitoba.

* * *

**Le salaire minimum au Manitoba.** — A compter du 1er octobre qui vient, la semaine régulière de travail de 40 heures entre en vigueur au Manitoba, et le taux horaire minimum à être payé aux employés de 18 ans et plus sera $2.60 de l'heure.

* * *

**La propagande.** — Le premier ministre du Canada annonce une entente avec le gouvernement du Manitoba selon laquelle, lorsque des déboursés seront annoncés dans le cas de programmes conjoints, il sera bien spécifié la part des montants versés "par le Fédéral"... Y a-t-il de l'argent "fédéral" et de l'argent "provincial"? Ou ne s'agit-il pas bien simplement de l'argent des taxes que l'on nous siphonne de toute part?

* * *

**Définition québécoise du "bilinguisme".** — Une manière d'amener les Canadiens Français à parler anglais.

# "ENTRE NOUS"

## L'IMPORTANCE DU TESTAMENT

Dans le cadre de l'année internationale de la femme, un groupe de dames de Saint-Georges-Powerview s'est chargé d'un projet d'information sur le testament. Ces dames se sont réunies le 24 mai pour une séance d'information dont le thème était: "Les droits de la femme en 1975. Voici un aperçu de ce qui a été discuté au cours de la réunion.

▽

Maître Michel Monnin nous a expliqué l'utilité d'un testament. Comme par exemple: Comment le préparer, faire le partage des biens, etc. Après l'avoir fait, il est bon de le relire de temps en temps ou périodiquement au cas où le testataire voudrait faire des changements.

**Petite mise au point**

Puisque le projet des dames de Saint-Georges-Powerview était dans le cadre de l'anné Internationale de la femme, excusez-nous MESSIEURS de parler de vous comme si vous étiez les "défunts"...

1- Si le mari meurt sans laisser de testament, selon la loi de notre province du Manitoba, ⅓ des legs va automatiquement à l'épouse et les autres bénéfices aux enfants s'il y en a.

Dans le cas d'un compte conjoint, c'est le survivant qui en bénéficie.

2- Pour ce qui est de l'assurance-vie, c'est un contrat qui doit être bien expliqué par l'agent. N'hésitez pas à lire toutes les clauses du contrat en caractères très petits... Il peut s'agir d'une police d'assurance: a) à vie; b) à terme; c) convertible à terme. Pour être plus sûr, il est bon de consulter une personne qualifiée avant de signer de tels contrats.

**Pension de retaite:**

3- On peut retenir $4,000., ou 20% du salaire, qui est exempt de l'impôt sur le revenu.

**Régime de pension du Canada: [R.P.C.]**

4- A la mort du mari, l'épouse a droit ainsi que les enfants, à une certaine somme d'argent, si le mari fait des versements durant les trois dernières années précédant son décès. La loi s'applique de la même façon s'il s'agit de l'épouse.

Autres renseignements sur le testament:

a) S'il est rédigé par une autre personne, il faut DEUX témoins reconnaissant la signature. CES DEUX TEMOINS NE PEUVENT PAS ETRE LES HERITIERS. Maître Léa Duval, avocate de Winnipeg, nous a expliqué "Les droits de propriété". Pour en faire un résumé:

1- L'épouse a le droit de demeurer dans la maison (Homestead) jusqu'à sa mort.

2- Une demande peut être faite à la cour afin d'obtenir son consentement à la vente de propriété si l'épouse ou le conjoint est mentalement incapable de consentement, ou encore si les époux sont séparés depuis 6 mois.

**L'Exécuteur testamentaire**

Une autre dame qui était présente à ces séances d'information apporte ceci sur "les droits de la femme en 75".

Un testament n'est pas absolument nécessaire mais très utile... Un couple devrait avoir chacun son testament, à part celui qui dicte au dernier vivant les biens, surtout dans le cas de mortalité des deux époux, soit par accident ou autrement.

Pour faire son testament, il est préférable de voir un avocat. Il est très important que les époux se consultent et décident à qui donner certains biens. Sans testament, il faut un **administrateur**. C'est le même cas s'il n'y a pas d'exécuteur de mentionné, ou si l'exécuteur nommé refuse d'agir comme tel, ou si l'exécuteur est décédé.

Dans le cas d'un couple ayant des enfants, il faut un "gardien" pour les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans.

Quoiqu'il en soit, il est toujours préférable d'avoir 2 exécuteurs. — Entre mari et épouse, le dernier vivant peut être l'exécuteur. Il faut par prudence en nommer aussi un autre.

Si un enfant meurt avant l'un des parents, il faut modifier le testament et voir à cette éventualité, par exemple: Si cet enfant a des enfants: voir à la division de l'héritage entre ses enfants: bien spécifier en termes clairs.

*Très important:*

Faire une liste des biens qui devront être partagés. Le nom de la banque avec laquelle on fait affaires, où se trouve le testament, etc.

Il est recommandé de lire **"The Married Women's Property Act"**. □

**REMERCIEMENTS**
**NOCES D'OR**

**M. et Mme Adélard Fournier remercient cordialement tous les parents et amis qui sont venus se réjouir avec eux à l'occasion de leurs Noces d'or. Un merci spécial à leurs enfants qui ont su préparer une si belle fête.**



Cet automne,
l'extrême élégance...
De Ben Thylan,
un châle
fait de deux
rangs de pure soie
garni...
de
zibeline russe...

□

"Quant on ne trouve pas son repos en soi-même, il est inutile de le chercher ailleurs."

La Rochefoucauld

## LA POSTE DE L'AMITIÉ

Chaque année à Paris, le Salon de l'Enfance est le rendez-vous de centaines de milliers de jeunes Français, qui peuvent participer à de nombreuses activités récréatives, éducatives, sportives ou culturelles.

Le 28e Salon de l'Enfance aura lieu fin octobre. Il prévoit de créer pour la première fois une "Poste de l'Amitié" dont le but est de développer, grâce à la correspondance, de solides liens d'amitié internationale entre les jeunes.

Pour cela, les garçons et filles de 10 à 18 ans de tous les pays du monde qui désirent échanger des idées avec un correspondant français de leur âge, doivent envoyer dès à présent une lettre pour leur futur ami, à l'adresse suivante: Poste de l'Amitié, Salon de l'Enfance, 11, rue Anatole-de-la-Forge, 75017 Paris, France.

Chacune de ces lettres recevra une réponse de la part d'un jeune Français, avant la fin de 1975. Ces échanges de correspondance pourront s'effectuer en français, anglais, allemand, espagnol ou italien.

# ÉCOUTEZ CKSB

### Québec et vous

Samedi, le 26 juillet, l'émission **La science et vous** sera consacrée à la sociologie. L'invité Léon Dion, politicologue à l'Université Laval, fera l'analyse de la révolution tranquille au Québec et tentera de faire un exposé de la situation présente. Il parlera aussi de ses recherches de nature plus générale sur les sociétés occidentales. Ceux qui se posent encore la question: "Qu'est-ce qu'ils veulent?", pourront peut-être trouver réponse au cours de cette émission de **La science et vous**, samedi à midi dix.

### Les Noctambules

L'émission **Les Noctambules** cette semaine, est dédiée aux hommes; pourquoi pas? Une douzaine de chansons, parmi lesquelles, Monsieur le président directeur général de Bécaud, Monsieur Gobeil de Ferland et Monsieur incognito de Piaf, sont inscrites au programme. Daniel Poulin vous invite à faire connaissance avec tous ces messieurs à **Noctambules**, samedi à 23h.

### Andréanne Lafond à l'antenne

A partir du 23 juillet, Andréanne Lafond remplacera Pierre Paquette à la section interviews de l'émission **A l'antenne**. Le 25 juillet, elle interviewera Cezyl Testeau, graphiste de Montréal. Après s'être enfuie de l'Alsace dévastée par la guerre elle s'était établie en Algérie d'où elle dut à nouveau s'enfuir à cause de la guerre. Elle est maintenant établie définitivement au Québec. Les prophètes de malheur pourraient voir s'esquisser dans cette biographie la concrétisation du dicton: jamais deux sans trois...

### Inscription à Granby

On peut se procurer les formules d'inscription pour le festival de Granby à CKSB, en s'adressant au soussigné. La date limite d'inscription est fixée au premier septembre.

Paul Poirier



**Un groupe indien de Winnipeg participe actuellement à Québec au deuxième Festival Ethnique National organisé par l'Association de Théâtre Multi-Culturel de Toronto. Sur les sept groupes sélectionnés pour participer au Festival, ce groupe — Natraj Arts Inc. — est le seul de l'Ouest canadien. Il est composé d'étudiants, de professeurs, d'un avocat, d'une secrétaire et d'une infirmière.**

**Natraj Arts présente à Québec une pièce dansée qui a pour titre "Amrapali". Il s'agit d'une légende indienne vieille de plus de 25 siècles. Amrapali est une danseuse, la plus belle et la plus talentueuse de son temps. Un jour, elle décide de renoncer au monde qui l'entoure et de rejoindre Bouddha. La légende dit que Amrapali fut la première femme disciple de Bouddha.**

**Natraj Arts Inc. présentera cette oeuvre au public de Winnipeg les 6 et 7 septembre à la Galerie d'Arts.**

## Au C.C.F.M.

Le Centre Culturel Franco-Manitobain présente cet été, en juillet et août, un bilan des activités de l'année, dans la salle d'exposition.

L'exposition rassemble un grand nombre d'affiches, de programmes, d'articles et de photos se rapportant aux plus grands spectacles et événements de la saison dernière tels que présentés par le Centre Culturel Franco-Manitobain.

* * *

Le C.C.F.M., 340, boulevard Provencher, est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 21h; le samedi de 10h à 14h; le dimanche de 12h à 15h.

* * *

Venez revivre les grands moments de l'année avec nous!

### LE ROYAL WINNIPEG BALLET AU PARC ASSINIBOINE

**Le Royal Winnipeg Ballet présentera des pièces intitulées "Rodéo", "Rigodon", "Le Corsaire" et "Belong" au Parc Assiniboine, du mardi 22 juillet au dimanche 27 juillet. C'est à 20 heures, près du pavillon. L'entrée est gratuite.**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

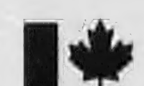
**Ottawa, le 11 juillet 1975**

**Faisant suite à l'audience publique du 11 mars 1975 relative au projet de modifications des règlements sur la radiodiffusion MA et MF et du formulaire de demande MF, le Conseil a publié les documents suivants le 4 juillet 1975:**

1. **Modifications aux règlements sur la radiodiffusion (M.F.);**
2. **Modifications aux règlements sur la radiodiffusion (M.A.);**
3. **Formulaire de demande (M.F.) se composant d'une partie I – Général et d'une partie II – Promesse de réalisation;**
4. **Avis Public – Le présent document a pour but de compléter l'énoncé de politique du Conseil, La Radio MF au Canada;**
5. **Décision 75–250 – Renouvellement des licences de radiodiffusion MA et MF expirant au début de 1976.**

**Tous les intéressés peuvent se procurer des copies des documents ci-haut mentionnés en écrivant au CRTC, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ont.) ou en composant 613-996-5312.**

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences



Conseil de la Radio-Télévision Canadienne | Canadian Radio-Television Commission

# LA COOPÉRATIVE DE

## RAPPORT

19

### Au-delà de $3,000,000 de ventes en l'année financière terminée le

### Plus de $240,000 de profit. — Ouverture

De la part du bureau de direction de la Coopérative de Saint-Léon Limitée, c'est avec plaisir que nous vous présentons ce 33e rapport annuel des activités et résultats pour l'année terminée le 31 janvier 1975. C'est encore un plaisir de vous annoncer que votre Coopérative a complété une autre année de succès et de progrès.

Faits saillants des opérations

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Ventes | | |
| 1974 | | $3,021,230. | |
| 1973 | | 2,257,686. | |
| | augmentation | $ 763,544. | 33.8 p.c. |
| | Trop-perçus | | |
| 1974 | | $ 241,576. | |
| 1973 | | 203,396. | |
| | augmentation | $ 38,180. | 18.8 p.c. |

Même après avoir alloué pour les facteurs inflationnaires votre coopérative a connu un accroissement en unités de volume. Les résultats favorables indiquent qu'un bon travail a été accompli par la gérance en prenant avantage des occasions survenues par les conditions économiques présentes. Il est évident que votre coopérative tire avantage de bénéfices et de programmes, ceci surtout dans les secteurs de la construction et de l'agriculture.

Finances et remboursements en espèces

Les comptes recevables furent assez élevés tout au cours de l'année. A la fin de l'exercice ils s'élevaient à un total de $181,740.00.

Pendant l'exercice un remboursement de capital effectif aux membres, soit l'impôt retenu, de 4% de l'équité des membres pour ceux avec une équité au delà de $100.00, aux sociétaires ayant atteint l'âge de 70 ans, aux membres qui ont déménagé, aux successions des membres décédés, ainsi qu'équité payée à des organisations à buts non-lucratifs, au montant de $49,434. a été autorisé par le bureau de direction.

En faisant ce remboursement en espèces à ses sociétaires la coopérative de Saint-Léon démontre encore une fois que c'est profitable de supporter sa propre organisation. En supportant votre coopérative, vous recevez tous les bénéfices d'un propriétaire — une part dans les revenus, une voix dans les opérations ainsi que de l'information importante des activités dans le marché d'approvisionnement des marchandises. Ajoutez à ceci la qualité des produits et le service rendu et vous voyez pourquoi c'est à votre avantage de supporter votre coopérative.

Actif d'immeubles et d'équipement

Durant l'année nos dépenses majeures furent: Saint-Léon, une remise longuement désirée et nécessaire [dimension de 64' x 160'] fut construite au coût de $65,000.00 L'augmentation de ventes dans les secteurs d'agriculture et de matériaux de construction firent de cette remise une nécessité. Cette remise saura pourvoir à l'emmagasinage, si nécessaire, et aidera également à garder notre marchandise en bonne condition.

Au cours de l'année il y eut diverses autres dépenses aux différentes succursales, tel l'achat d'équipement pour le département de construction, etc.

Gérance et Personnel

Nous voulons de nouveau exprimer notre appréciation à la gérance et au personnel pour l'excellence du travail qu'ils ont accompli durant l'année. 1974 fut une année particulièrement éprouvante et notre personnel a su contrôler les choses avec compétence, comme l'indique le bilan financier.

La gérance et le personnel ont continué à donner beaucoup de surtemps et d'efforts, ceci pendant les temps de hautes activités. Nous négligeons souvent de leur dire combien leur travail est apprécié et ce qu'ils font pour le progrès de notre coopérative.

Distinction honorifique de 15 ans

A Joseph Sibilleau, qui a donné 15 ans de service continu à notre coopérative, fut présenté une bague en or.

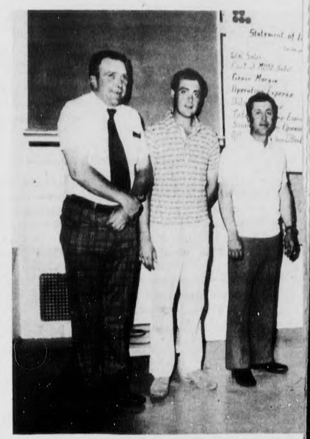
Bureau de Direction

Durant 1974, 73 nouveaux membres se sont joints à notre société, tandis que 21 se sont retirés tous membres ayant atteint l'âge de 70 ans, ceux qui ont déménagé, les successions de membres décédés, et les organisations à buts non-lucratifs qui avaient appliqué; ceux-ci furent payés.

Votre bureau de direction a tenu 8 réunions régulières ainsi que plusieurs réunions de comités au cours de l'année. Les directeurs ont aussi tenu un bon nombre de réunions spéciales avec les dirigeants d'autres organisations, dont une était la réunion annuelle des coopératives fédérées à Saskatoon en janvier dernier; M. Rhéal Labossière, président, et M. René Rondeau, vice-président, furent nos représentants.

Distinction honorifique de 25 ans

M. Louis Comte a donné 25 ans de service continu comme directeur de La Coopérative de Notre-Dame-de-Lourdes, et depuis l'amalgamation, comme directeur, membre du comité exécutif et secrétaire de notre coopérative; il lui sera présenté une montre gravée. Il est approprié que nous fassions une telle distinction et ceci pour plusieurs raisons. Beaucoup du progrès de notre Coopérative dans cette région vient suite à sa direction. Son jugement a toujours été fait suite à une analyse bien pensée de la situation. Son encouragement a su aider, nous les directeurs ainsi



Le bureau de direction de la Coopérative d
M. Roland Talbot, Saint-Léon, M. Rhé
René Rondeau, vice-président, Saint-Léo
Comte, secrétaire, Notre-Dame-de-Lourd

- L'assemblée fut présidé
président de la coopéra
comme secrétaire.
- Le prix d'entrée, une té
gné par M. Guy Grenier
- M. Fraser McIntosh, di
du bureau de direction
- M. Gilbert Comte, com
bossière présentèrent l
- M. Louis Comte fut réé
M. H. Green fut élu po



Des chèques de dividendes furent présentés, par M. Rhéal Labossière, président, aux membres ayant atteint 70 ans. De gauche à droite, MM. O.T. Jackson, Alcide Grenier, Herb Acheson, Cecil Jordan, Emile Maes et Léon Rondeau. Durant l'année un capital effectif de $49,434 a été remboursé aux membres.



C'était salle comble à l'assemblée du 24 juin. On remarque dans la première rangée: MM. et Mmes Léon Rondeau, Alcide Grenier et M. l'abbé Lucien Roy.

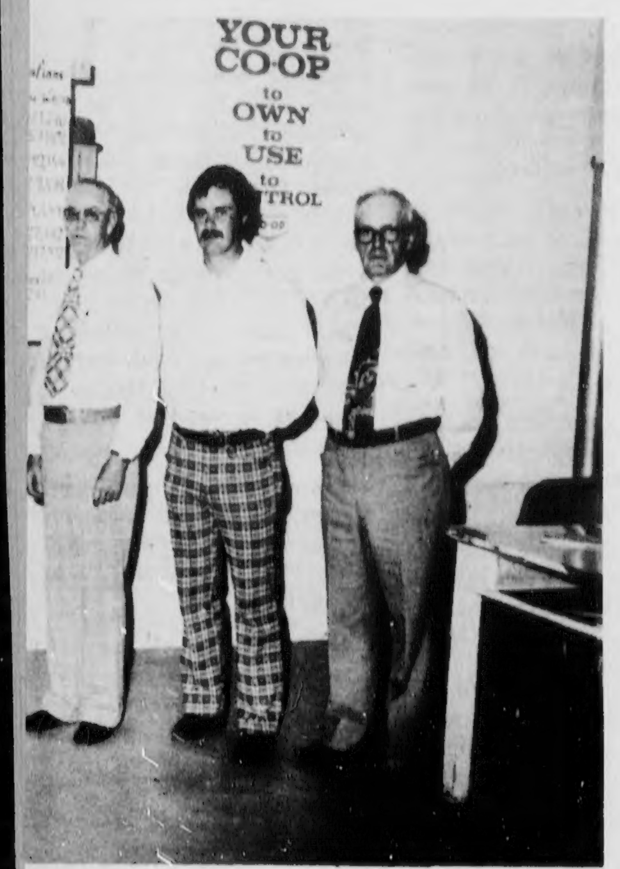
# SAINT-LÉON LIMITÉE

## ANNUEL

4

31 janvier, 1975. — Plus d'un million d'épargné depuis sa fondation

d'une succursale à Saint-Claude en 1975




Saint-Léon: M. Ron Lowry, Altamont, Labossière, président, Saint-Léon, M. M. Fraser McIntosh, Manitou, M. Louis . Absent: M.H. Green, Saint-Claude.

par M. Rhéal Labossière, ve, avec M. Louis Comte,

évision portative, fut gale Saint-Léon.
cteur, donna le rapport

table, et M. Gérald La-rapport financier.
comme directeur et la première fois.

que la gérance, à poursuivre vers de nouvelles réussites.

Priorités pour 1975

Après réception d'une lettre datée du 17 octobre, 1974, de la chambre de commerce de Saint-Claude et district demandant à notre coopérative d'établir une succursale à Saint-Claude, votre bureau de direction, après plusieurs réunions avec les organismes et individus intéressés, a décidé qu'une étude et un relevé soient fait. La plupart des débuts de 1975 furent consacrés à ce projet.

Puisque Arbez Lumber était en vente, il fut pensé qu'il y avait avantage à acheter, si possible, une entreprise déjà existante. Vos directeurs ont demandé à M. Orval Lindquist, directeur de projet et développement de détail pour les coopératives fédérées, de faire une évalution détaillée concernant l'achat d'Arbez Lumber.

Le comité de Saint-Claude, composé de seize personnes, fit circuler un questionnaire au sujet de cet achat. En réponse au questionnaire, 164 personnes donnèrent leur opinion et pratiquement toutes sauf pour quelques-unes, étaient prêtes à joindre notre coopérative et à la supporter.

Placements — 44 personnes signèrent qu'elles étaient prêtes à investir dans la forme de prêts. Donc l'investissement minimum de $25 — 30,000. requis de la région de Saint-Claude fut facilement obtenu.

Vu l'évaluation très favorable de M. Lindquist et l'énorme support des gens de Saint-Claude, votre bureau de direction, à sa réunion du 3 mars, 1975, a autorisé:

L'achat d'Arbez Lumber pour terrain, équipement et bâtiments à un prix de $51,000.00 Après un inventaire tenu le 17 mars, un stock d'approximativement $32,000.00 fut acquis par nous. Les opérations de la succursale ont ouvert mardi, le 18 mars, 1975.

Notre appréciation et gratitude à toutes les personnes du district de Saint-Claude, spécialement la chambre de commerce, le comité de Saint-Claude, etc., pour leur aide dans l'organisation de la succursale de Saint-Claude. Vous fûtes l'élément décisif dans la décision prise.

Conclusions

En mettant fin à ce rapport, il semble que notre coopérative n'a jamais, dans toute son histoire, présenté un rapport aussi encourageant et à la fois exigeant.

Pour le progrès de 1974, le mérite doit aller à maintes personnes, dont une partie est les centaines de membres, dont la loyauté, la participation et le support donnèrent raison d'être à tous nos efforts.

Malgré ses débuts modestes, notre coopérative a su devenir un élément important dans l'économie de la région. La coopérative donne des bénéfices directement ou indirectement, à plusieurs centaines de personnes. Elle est dédiée au service de ses membres.

Toutefois des défis se posent encore et beaucoup de travail reste à faire. Avec votre loyauté et votre support continu, "Nous pouvons progresser ensemble en travaillant ensemble."

Rapport soumis par votre bureau de direction



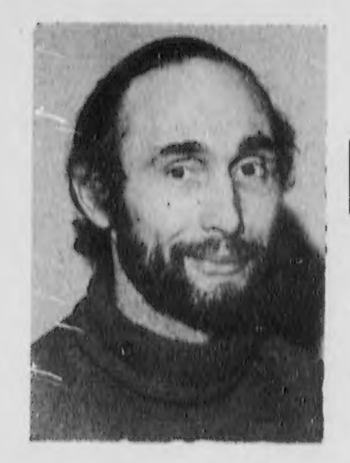

M. Rhéal Labossière, président, présente à M. Louis Comte, secrétaire, une montre gravée en témoignage de ses 25 ans de service continu comme directeur de la coopérative de Notre-Dame-de-Lourdes, et depuis l'amalgamation de Saint-Léon. Au bas de la photo M. Raynald Labossière, gérant-général.



M. Louis Comte, secrétaire, fait une présentation à M. l'abbé Lucien Roy, curé de Notre-Dame-de-Lourdes, en témoignage de ses nombreuses années de support et encouragement au mouvement coopératif dans la région de Saint-Léon et Notre-Dame-de-Lourdes.



M. Raynald Labossière, gérant-général, fait une présentation à M. Joseph Grenier, un des pionniers de la coopérative de Saint-Léon, pour ses nombreuses années de service.



# Informations agricoles

**Louis Molin**

Louis Molin est l'animateur de l'émission Actuel agricole, qui passe sur les ondes de CKSB de 7h10 à 7h30 a.m., du lundi au vendredi.

## ESCLAVAGE D'ENFANTS AUX USA?

On s'est longtemps plaint de ce qu'une forte proportion de la jeunesse rurale se trouvait à toute fin utile illettrée. Les fils des cultivateurs abandonnaient très tôt l'école pour prendre une part active aux travaux de la ferme. Ces jours fort heureusement sont révolus et il ne fait aucun doute que l'éducation obligatoire a été un bienfait. Mais il existe chez nos voisins les Etats-Unis une situation beaucoup plus grave qui avait paru en voie de se résorber. Malheureusement, à cause de la grandeur des fermes dans les états du sud surtout, on y exploite régulièrement toute une population d'émigrants dont les enfants se trouvent soumis à des conditions toutes proches de l'inhumain et la question ne semble pas près d'être réglée.

Il est donc question que le congrès propose de défaire tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour protéger les enfants des employeurs peu scrupuleux. Un projet de loi propose d'autoriser dans les champs des enfants ouvriers âgés de 5 à 12 ans. Cette loi ramènerait l'agriculture aux excès du début du siècle, car ces enfants pour la plupart jeunes filles et fils d'émigrants vont sûrement être exploités autant que leurs parents, sinon plus.

Il ne s'agirait pas pour ces enfants d'une vie saine au plein air, vie dure mais simple, car l'employeur n'est plus le petit fermier, mais les grosses corporations qui d'ailleurs ont une autorité presque absolue sur leurs ouvriers car il s'agit très souvent d'émigrants illégaux. Les ouvriers acceptent des conditions de travail souvent épouvantables car ils sont à la merci de leurs patrons qui peuvent à tout moment les dénoncer.

Les conditions de vie des enfants d'émigrants rappellent celles des réfugiés du monde entier, les camps ou les habitations que fournissent les propriétaires sont délabrés et malsains, de véritables taudis. Il n'y a pas souvent d'écoles à proximité, l'aide médicale n'existe pas ou bien est insuffisante. Les émigrés qui travaillent dans les champs américains sont en sorte des réfugiés permanents des Etats-Unis.

Il est vrai que la loi prévoit que les enfants ne seront autorisés à travailler que pendant les vacances ou après l'école, mais il serait naïf de croire que cette prévision sera respectée; qui s'occupera de faire obéir la loi? le patron? et qui saura ou non si l'enfant a vraiment été à l'école? Les familles d'immigrants sont transitoires et il est difficile, même impossible d'établir des dossiers où on trouverait les renseignements nécessaires pour savoir si la loi a été respectée. Ce projet de loi propose aussi que l'autorisation d'utiliser les enfants dans les champs ne serait pas donnée dans le cas où cela nuirait à la santé de l'enfant ou éliminerait du travail pour les adultes. Dans ce cas encore, il est évident que sans une surveillance très étroite de la part des autorités, les patrons tourneront la loi.

L'aspect le plus intéressant de cette loi, c'est que tout enfant au-dessous de 16 ans ne pourra pas bénéficier du salaire minimum accordé normalement par le gouvernement fédéral. Il est évident que dans ce cas, les compagnies agricoles vont probablement préférer embaucher les enfants dans les exploitations. Quel effet cela aura-t-il sur l'emploi des adultes? Il n'est pas inconcevable que les enfants deviennent malgré eux les gagne-pain principaux de la famille. Les corporations agricoles soutiennent que sans cette loi, il ne serait plus possible de produire leurs récoltes de façon rentable, mais on doit se poser la question, cette loi corrigerait-elle le problème de l'inflation surtout à long terme?

Les industriels avaient dit au début du siècle qu'ils ne pouvaient pas éliminer les enfants ouvriers, pourtant aujourd'hui, sans l'enfant, on constate qu'ils n'en sont pas plus mal. ■

## LES CONTRATS À TERME À LA BOURSE DE CHICAGO:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Flancs de porc en août 1975: | 84$25 | plus | 1$65 |
| Porcs sur pied en août 1975: | 54$50 | plus | 0$85 |
| Boeuf sur pied en août 1975: | 47$05 | aucun changement. | |

**La revue des marchés à Toronto:**

A Toronto le commerce des taures et des boeufs a été modéré et les prix déclinaient généralement comparativement à la semaine précédente.

Les boeufs légers se classant dans les premières catégories étaient fortement dépréciés, les taures trop légères étaient elles aussi très difficiles à vendre.

Les prix des vaches étaient aussi en baisse, ceux des taureaux étaient très instables.

Les quelques animaux d'élevage sur le marché se vendaient très activement et à prix fermes en raison de la demande, ceux de classes inférieures et de moyenne qualité se vendaient lentement et à bas prix.

Toutes les classes de veaux de boucherie et d'élevage, bien que demeurant à prix stationnaires, se vendaient difficilement avec des baisses de prix de plus de trois dollars en moyenne.

**Les prix clôturaient:**

Boeufs cat. A-1-2 48 à 50$00 ventes à 50$70. Taures cat. A-1-2 43$00à 46$00. Vaches de cat. D-1-2 20$00 à 22$00 ventes à 23$00. Taureaux bon 24$00 à 25$00 ventes à 26$00 du 100 lbs. Les prix des porcs variaient de 78$05 à 80$90 prix de clôture jeudi à Toronto.

**À Winnipeg cette semaine:**

Les prix des animaux de boucherie étaient généralement 2$50 plus bas que la semaine précédente.

Les boeufs de plus de 900 à 1,000 livres étaient très peu nombreux sur le marché. En général les boeufs se vendaient 2$50 moins cher bien que les acheteurs aient abaissé leur limite de poids à 900 livres, l'ensemble de ces animaux étant en dessous de 1,000 livres. Il y avait trop peu de taures de plus de 800 livres pour établir leurs prix, celles plus légères se vendaient généralement 1$ moins cher que la semaine précédente.

Les vaches de toutes classes n'étaient pas en demande dès l'ouverture et leurs prix clôturaient de 2$ moins cher.

Celles de cat. D 1-2 mais trop légères étaient dépréciées d'environ 4$ du 100 livres.

Il y avait sur le marché des veaux de bonne qualité et leurs prix sont demeurés fermes toute la semaine, ceux de classes inférieures étaient dépréciés de plus de 4$.

Les prix des taureaux peu nombreux sur le marché sont demeurés stationnaires pour finalement clôturer 1$ moins cher.

Les prix des porcs variaient de 73$40 à 77$93, clôturant vendredi à 77$06.

**Reçu cette semaine:**

3,000 animaux de boucherie comparativement à 3,000 l'an dernier. 500 veaux comparé à 300 l'année précédente. 9,800 porcs contre 18,950, et 250 moutons et agneaux contre 300 l'année passée.

Les animaux pour l'engraissement et l'élevage ont été répartis comme suit: 500 au Manitoba et 400 en Ontario.

## CONGRÈS DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

L'Association des producteurs de semence se réunissait dernièrement à Montréal et toutes les provinces y étaient représentées par les quelques 300 délégués.

Selon M. Onil Crêpeau, directeur national de l'association, le thème du congrès "Cultivar plus 75" situait vraiment la situation dans son importance dans le temps.

L'association des producteurs de semences est un organisme qui contrôle la production des semences pédigrées à l'échelle du pays, ce qui veut dire que toutes les semences pédigrées produites au Canada doivent être enregistrées comme telles à l'association des producteurs de semence, ceci contrôlé par des certificats de récolte. Bien sûr cette association n'est pas la seule à s'occuper de grains de semence étant donné qu'il y a aussi le commerce et l'association des marchands de semences, deux organismes distincts qui fonctionnent en parallèle mais dans un objectif commun.

Cet objectif est traduit par le thème du congrès "Cultivar plus 75". Ce mot Cultivar n'est ni Français ni Anglais, c'est un terme international qui se traduit par "variété" en plus de situer ce métier au niveau mondial.

Pourquoi le "plus", parce qu'il faut de plus en plus penser en termes de variétés pour augmenter la productivité et l'efficacité des agriculteurs et le congrès a mis beaucoup d'importance sur ce fait.

En tant que producteurs de semences, il est important de travailler d'une façon rentable et surtout de prévoir pour les années à venir.

Le problème qui est et sera de toujours, c'est d'avoir et de créer de nouvelles variétés.

Etant donné que la recherche comme tout autre domaine subit le stress de l'inflation, ses budgets n'étant pas augmentés malgré les besoins dans ce sens, les producteurs ressentent les méfaits de la baisse de ces budgets.

On ne peut pas toujours importer les semences, de sorte qu'il y a à coté du secteur privé telles les compagnies de semences qui travaillent à la recherche de nouvelles variétés, il y a le système public qui, par le fédéral, les gouvernements provinciaux et les universités, travaille à la même tâche.

Le travail de créer une variété de colza par exemple, peut prendre 20 à 30 ans de recherche qui s'accomplit en tirant du matériel génétique de variétés déjà existantes; il s'agit alors de faire les croisements appropriés et lorsque cette nouvelle variété, après des années et des années d'essais s'avère prometteuse et résistante aux maladies, on demande alors son homologation officielle.

Ce qui est très important de souligner, c'est que le premier croisement est vraiment un coup de dé, il est donc nécessaire d'avoir une multitude de croisements pour avoir à un moment donné un croisement qui aura une certaine valeur.

Si l'on se situe dans l'ouest par exemple pour fonder une nouvelle variété de blé, il s'agit alors plutôt de prévenir que de guérir. Le travail sera alors de créer une variété de blé (un cultivar) pour employer le mot technique, résistante aux maladies, d'autant plus que cette emphase crée une variété qui est résistante aux maladies par ses qualités génétiques.

Un autre facteur qui est encourageant pour les producteurs de semences c'est l'ouverture du marché commun Européen.

Contrairement à l'effet que ce marché commun a sur les produits ordinaires de consommation, il ouvre pour les producteurs de semences des possibilités d'exportations assez encourageantes, bien des semences de plantes fourragères étant acceptées sur le marché commun; il y a bien sûr le problème des prix, mais c'est quand même une ouverture intéressante pour la vente de semences. ■

# LES RÉGIONS

## Saint-Jean-Baptiste

### UN BEAU VOYAGE

Un groupe de 44 membres du Club des Pionniers participa à un voyage dans le Nord du Manitoba pour une durée de quatre jours, soit les 7, 8, 9 et 10 juillet.

Dès 7 heures de la matinée, le 7 juillet, tous partirent pour Thompson, 3e plus grande ville du Manitoba, située à 520 milles de Winnipeg, où l'industrie principale est celle de l'exploitation des mines de nickel, ouverte en 1958 et qui emploie 3,800 personnes. Elle fonctionne 24 heures par jour sept jours par semaine.

A notre arrivée au Meridien Motor Hotel, on s'installa dans nos chambres où tout était prêt. Les réservations avaient été faites à l'avance. On se rendit ensuite à la salle à manger pour le souper, à 8 heures. M. Gordon Wade, directeur des loisirs, accompagnée de son épouse, nous expliqua les différents endroits de notre visite autour de la ville, qui est très propre, très moderne et qui compte une populations de 23,000 âmes dont 5,000 personnes au-dessus de 9 ans, et 416 au-dessus de 50 ans.

Le 8 juillet on visita la mine de nickel et l'aéroport, puis au cours de la soirée l'on fit des emplettes au City Center parents ou amis qui demeurent à cet endroit.

Le 9, à 8h30 de la matinée, départ pour Le Pas. Après avoir dégusté un bon dîner en pique-nique, on se rendit à l'hôtel Gateway où l'on rencontra Hélène, qui fut remplacée par M. Leslie Weir. Mme Anita Fulmoe (née Marcoux), représentante du Ministère du Tourisme et des Loisirs, fut notre guide pour une tournée à la réserve indienne "Big Eddy" qui compte une population de 1,000 habitants ayant comme aumônier le Père Dumouchel. Cette réserve à une superficie de 4 à 5 milles de largeur par 20 milles de longueur.

La première église de Le Pas, construite en 1897 par Mgr Ovide Charlebois, mesure 10' x 16'. Elle est d'une grande propreté et est considérée comme une relique. L'église d'aujourd'hui est très moderne et propre. Il y a un couvent de trois étages où demeurent trois communautés de religieuses: au 1er étage se trouvent les Soeurs Grises qui s'occupent de l'hôpital; au 2e, les Soeurs de Saint-Joseph qui prennent soin des vieillards; au 3e, les Soeurs de la Présentation qui voient à l'éducation. Il y a aussi un autre immeuble de trois étages pour les vieillards, qui est présentement occupé par 72 pensionnaires. On trouve au sous-sol un bon nombre de divertissements. Le Pas est situé tout près des frontières de la Saskatchewan et l'on y fait surtout de la culture mixte.

Le 10 juillet nous avons pris le dîner à Dauphin. Mme A Latendresse nous expliqua le genre de vie des gens de Sainte-Rose-du-Lac où nous sommes arrêtés pour visiter le village.

Merci à tous ceux qui ont profité de ce voyage grâce à la Société Franco-Manitobaine; merci à Mme Denise Bernardin, qui fut une aide précieuse, ainsi qu'à Mme Georges Beaudette, organisatrice, qui se dit très enchantée de l'hospitalité des gens du Nord.

Le président du Club, M. Emile Desautels, qui s'est occupé des remerciements, durant la tournée, remercie d'abord le chauffeur d'autobus, M. George Fox, qui a fait preuve d'une grande prudence, et souligne que ce voyage fut très apprécié des membres.

□

Au plaisir de se rencontrer le 6 août à un pique-nique à Saint-Adolphe, organisé pour tous les Clubs.

Mme Georges Beaudette



**LA BROQUERIE**

**Lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, à La Broquerie, madame Irma Gauthier a reçu le premier prix du concours de personnalité féminine, une superbe assiette en argent gravée. . . que lui offre ici Marie Jubinville, du ministère du Tourisme, de la Récréation et des Affaires culturelles.**

■

# NÉCROLOGIE

**M. Antoine CHAPUT**

Après une longue maladie, le vendredi 4 juillet 1975, à l'hôpital de Sainte-Anne, est décédé, à l'âge de 63 ans, M. Antoine Chaput, époux de Mme Thérèse Chaput (née Perron) de Richer, Manitoba.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa mère, Mme Anna Chaput de Richer; sa belle-mère, Mme Anna Perron de Richer; cinq fils, Gilbert, Denis, Albert, Michel, Patrick et un fils adoptif, Georges Saltel, tous de Richer; deux filles, Faye de l'Ontario, et Mme Gilbert Legal de Sainte-Geneviève; quatre petits-enfants; cinq frères, Gérard, Eugène, Georges, tous de l'Ontario, Joseph du Québec, et André de Saint-Adolphe; deux soeurs, Mme François Bichon (Agnès) de Winnipeg, et Mme Jean Brodeur (Thérèse) de Californie.

La messe des funérailles fut concélébrée à 20 heures le 8 juillet, en l'église de Richer, par l'abbé Henri Perron avec l'abbé Pierre Gagné de Saint-Jean-Baptiste, et le Père Voyer de Sainte-Anne. L'inhumation eut lieu dans le cimetière paroissial.

REMERCIEMENTS

La famille Chaput remercie tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, tributs floraux ou assistance aux funérailles. Un merci spécial aux garde-malades, aux aides et aux docteurs de l'hôpital Sainte-Anne; aux porteurs; aux abbés Henri Perron et Pierre Gagné et au Père Voyer, célébrants; aux membres de la Ligue des Femmes Catholiques et aux autres dames qui servirent le goûter après les funérailles; à Mme Steve Langill, organiste; à Raynald St-Hilaire et aux autres chantres, ainsi qu'aux fossoyeurs bénévoles.

**Mme Edouard FRÉCHETTE**

Madame Edouard Fréchette, née Yvonne Poulin, est décédée le 5 juillet 1975 dans sa 88e année. Lui survivent son époux Edouard, un fils Denis, une belle-fille Vonda, deux petites-filles, Mme Denise Schmitz de Victoria et Louise de Burnaby; sa soeur Blanche; de nombreux neveux, nièces et amis du Manitoba, de Saskatchewan ainsi que de Vancouver où ils s'étaient retirés depuis trente ans.

Les prières et la messe des funérailles eurent lieu en l'église du Saint-Sacrement, paroisse française à Vancouver, par les RR. PP. Godard, Lemire et Murphy. L'inhumation eut lieu au cimetière Forest Lawn, le 8 juillet.

□

## Saint-Norbert (suite)

Pourtant, Denis Chénier développait lui aussi des arguments connus.

"Toute institution bilingue est une institution anglophone," a-t-il dit en ajoutant que à la fois les statistiques et les désirs des étudiants et des parents montraient la nécessité de s'en tenir à la première décision de construire une école française séparée.

"La loi n'existe pas uniquement pour la majorité", s'est-il d'autre part exclamé.

Henri Marcoux, également au nom des parents, a défendu lui aussi avec chaleur et passion la cause qu'il représente.

Définissant d'abord les alternatives existantes comme étant la construction d'une école séparée à grande distance de l'école présente d'une part, et la possibilité de se servir d'une section de l'école actuelle en troisième lieu, Henri Marcoux a révélé que les parents qu'il représente étaient prêts à se contenter de la deuxième alternative, la première représentant un "idéal" qu'il ne semble pas être possible d'atteindre dans les conditions actuelles.

Mais il ne veut pas transiger sur la deuxième alternative. "Il est bien évident que dans un milieu de majorité anglophone comme Saint-Norbert", a-t-il dit, "il nous faut une école qui donnera un climat et une ambiance de langue française. Ceci est possible seulement dans un édifice séparé."

Quoi qu'il en soit, la décision prise mercredi sera sans doute finale. On verrait mal en effet les commissaires continuer à jouer ce petit jeu de motions et de préavis de motions contraires.

Mais qui sait? Cela fait déjà longtemps que cela dure. Et d'après l'ambiance des débats de lundi soir, un consensus ne semble pas être sur le point de se réaliser.

■

## Les auberges de jeunesse

Un comité manitobain de l'Association Canadienne des Auberges de Jeunesse vient d'être constitué. Il a pour but d'organiser l'installation d'auberges de jeunesse dans la province, qui est actuellement complètement dépourvue dans ce domaine. Son objectif sera en particulier de mettre en place des auberges dans les parcs provinciaux et nationaux, ainsi que le long de la Route de la Tête Jaune.

Les auberges de jeunesse offrent la possibilité aux voyageurs de se loger dans de bonnes conditions à des prix modiques. Une chaîne d'auberges le long de la Route de la Tête Jaune mettra des chambres à la disposition des groupes de cyclistes, de marcheurs, d'excursionnistes. Les auberges des villes donneront quant à elles l'occasion aux gens originaires de régions isolées de vivre pour un temps la vie des villes.

■



Annonces encadrées
* $2.52 le pouce-colonne
($2.25 si répétées à l'année)
* Heure de tombée: vendredi midi

# ANNONCES CLASSÉES
## tél.: 247-4823

Annonces régulières
* 7c le mot – minimum $2.50
(6c le mot – minimum $2.00 – si répétées)
* Heure de tombée: lundi midi

# on demande

Le District Scolaire de Bonnyville No 2665
BONNYVILLE, ALBERTA
T0A 0L0
ÉCOLE NOTRE-DAME ÉLÉMENTAIRE
ÉCOLE NOTRE-DAME JUNIOR HIGH

Sollicite des demandes pour le 1er septembre, 1975 pour les postes suivants:

1ère année
3e et 4e année
Programme spécial-intermédiaire
Vice-principal(e) — intermédiaire
Conseiller — intermédiaire

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae:

Guérin Ouellet, secrétaire-trésorier,
Distric Scolaire de Bonnyville No 2665,
C.P. 279,
BONNYVILLE, ALBERTA T0A 0L0
Tél.: (403) 826-3764 (Bureau)
Tél.: (403), 826-3119 (Résidence)

"La commission scolaire de Gravelbourg désire ENSEIGNANTS

1) classe maternelle — française — à demi temps
2) 3e année — classe désignée
3) 6e année — classe désignée
4) Français (A.C.F.C.) en 8-9-10; religion en 10-11-12; science en 9.

S'adresser, en donnant renseignements, à
A.H. Lepage, sec.-trés.,
C.P. 748, Gravelbourg, Sask. S0H 1X0

ON DEMANDE DES PERSONNES

| | | |
|---|---|---|
| 33662 | — | Physiothérapeute, $840.00 à $980.00 par mois |
| 33536-7 | — | Ergothérapeutes, $820.00 à $1,047 par mois |
| 33929 | — | Au service des clients d'un restaurant, $2.30 par heure au début. |
| 33527 | — | A la manutention, cour à bois, $3.00 par heure. |
| 33409 | — | A la réparation de machines de construction. Salaire à discuter. |

*Pour tout renseignement au sujet des postes mentionnés et d'autres, veuillez composer: 985-4998.*




Centre de Main-d'œuvre du Canada — Canada Manpower Centre
Manpower and Immigration
283, AV. TACHE, TEL.: 985-4998

## Emploi permanent à LA LIBERTÉ

(à compter du 11 août)

Commis-dactylo.

Expérience du travail général de bureau requise. Bon français parlé et écrit. Soumettre résumé de carrière à:

M. le directeur
LA LIBERTÉ
Case postale 96
Saint-Boniface, Man.
R2H 3B4

## Soins de jour (Day Care)

**Infirmière Licenciée:**

Demi-journées. Responsable pour l'évaluation, la surveillance et la coordination d'un personnel infirmier, ainsi que pour l'accomplissement des tâches propres à sa profession.

**Aide-Infirmière:**

(homme ou femme). Responsable pour l'accomplissement de certaines tâches sociales en plus du nursing, tel que cédulé par la coordinatrice.

**Responsable des activités:**

Responsable pour la planification et la conduite du programme et la surveillance des aides bénévoles qui lui sont assignées. Doit être qualifiée en récréalogie, éducation physique ou éducation d'adultes.

**Secrétaire/Réceptionniste:**

Responsable pour l'accomplissement de tâches de secrétaire et réceptionniste.

Les candidats devront posséder une certaine expérience dans le domaine des soins de jour, des services aux personnes âgées ou/et handicapées, ou encore feront preuve de compréhension dans le domaine de la gérontologie.

Soumettez toute demande par écrit à :

Day Care Coordinator,
Taché Nursing Centre,
185 Despins,
Winnipeg, Man.
R2H 2B3

## DISTRIBUTEUR DEMANDÉ

Kodak

**On demande une personne compétente, homme ou femme, pour la distribution des films et autres produits photographiques de la compagnie KODAK à renommée mondiale. "PAS DE VENTES, NI SOLLICITATION REQUISES." Que la présente année vous soit une année vers votre indépendance. Investissement de $5,495. Contrat de rachat en 12 mois garanti.**

**APPELER M. Davis (à frais virés) no A614-228-1751**

Du lundi au vendredi, 9h a.m. à 6h p.m., EDT
ou ÉCRIVEZ À :
FIRESTONE PHOTOGRAPHS — FIRESTONE BUILDING
Fondé en 1946
168 N. 3rd St. — Columbus, Ohio 43215 — USA

## LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE est à la recherche de TROIS COORDONNATEURS à temps partiel

**EXPLICATIONS**

Vu la non-augmentation des subventions octroyées à la Société Franco-Manitobaine, l'EXÉCUTIF a dû ré-étudier la structure du personnel-cadre. Résultats: une diminution du personnel permanent (à plein temps) et la création d'une équipe de coordonnateurs à temps partiel.

**RESPONSABILITÉS**

Les coordonnateurs à temps partiel devront s'occuper des activités et des projets d'une région désignée. Il y aura rencontres mensuelles avec les conseils régionaux de la S.F.M., visites de groupes de citoyens, aide organisationnelle et initiation de nouveaux projets.

Ces trois coordonnateurs sont voulus pour les régions suivantes :

1) Thompson
2) Sainte-Rose, Laurier, Sainte-Amélie et Dauphin
3) Saint-Norbert, Parc Windsor, Saint-Vital et Précieux-Sang.

De plus, on accordera préférence aux candidats domiciliés dans la région désignée.

**QUALIFICATIONS**

- Bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
- Capacité de travailler sans structure;
- Capable de travailler avec des groupes de citoyens;
- Fort en relations publiques;
- Capacité de travailler en équipe;
- Doit être disponible pour rencontrer le travail à faire
- Doit avoir une automobile à sa disposition.

**SALAIRE**

Cent dollars ($100.00) par mois

**DURÉE**

Du 1er septembre 1975 au 30 juin 1976 (dix mois)

Veuillez faire parvenir, avant le 31 juillet 1975, votre curriculum vitae ainsi que tout détail pertinent à:

M. le Directeur-Général
Société Franco-Manitobaine,
C.P. 145,
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

Le Centre linguistique Cartier Limitée requiert pour septembre 1975:

1. Professeurs de français langue seconde
   - Maîtrise parfaite du français
   - Bonne connaissance de l'anglais
2. Professeurs de français langue maternelle
   - Maîtrise parfaite du français
3. Professeurs d'anglais langue seconde
   - Maîtrise parfaite des deux langues

Nous demandons un B.A. ou l'équivalent, une bonne connaissance des deux cultures. La participation au stage de formation du 18 au 29 août, à Hull, est obligatoire.

Conditions de travail exceptionnelles.

Ecrire à : Directeur du personnel
251, rue Laramée
Hull (Québec)

## STÉNOGRAPHE

Pour étude légale située à Saint-Boniface.

- Minimum de 45 mots à la minute
- Doit parler et écrire l'anglais et le français
- Connaissance du dictaphone
- Expérience légale préférable
- Salaire à négocier
- Entrée en fonction au plus tard le 15 août 1975

Pour plus de renseignements, veuillez appeler Michel Monnin.

Teffaine et Monnin - 233-1426

# avis

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU LÉON LAURIN, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, retiré, décédé.

TOUTES, réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 18e jour d'août, A. D., 1975.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 14e jour de juillet, A.D. 1975.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

# personnel

DESIRE GARDIENNE chez moi à partir de septembre, quelques heures par jour, cinq jours par semaine. Composer: 256-9349.
17-58 18 C

CHERCHEZ-VOUS LE VRAI BONHEUR? Ecoutez Radio CKJS à 810 au cadran à 14h50 mardi et vendredi ou composez 783-0829.
17-59-18 C

RECHERCHONS GARDIENNE pour 2 filles âgées de 6 ans et 3 ans, pour septembre '75 à janvier '76. Offrons chambre avec Télé. et pension. Salaire à discuter. Références requises. Composer: 256-1630.
14-42-JNO

# à louer

Appartement de 2 chambres à coucher dans duplex moderne. Facilités de lavage et stationnement. Loyer: $200.00 Pour gens tranquilles. Libre le 1er septembre. Composer: 233-0564 après 7 heures.
17-56-19 C

Appartement de 2 chambres à coucher pour le 1er août. Composer: 247-3192.
17-61-17 C

# à vendre

St-Boniface - Vente privée - Bungalow de 2 chambres à coucher complètement rénover. Chauffage: gaz. Tapis mur à mur. Grande cuisine. Demi-sous-sol. Grande cour: 33 x 122. Hangar pour entrepôt inclus. Bonne maison pour couple âgé ou qui commence. Sur rendez-vous 233-3985 ou 233-4188.
17-60-17 C

STE-AGATHE - MANITOBA - Maison démontable, 32 x 22, de 2 chambres à coucher. Lot: 133 x 49. Chauffage à l'électricité. Réservoir à eau électrique. Douche et toilette, égouts et conduites d'eau. Tout l'intérieur de la maison a été rénové. Veuillez écrire à: C.P. 145, Ste-Agathe, Manitoba.
16-52-17 C

La Broquerie. Au centre du village. Joli bungalow de 2 ans. 1,144 pieds carrés. 3 chambres à coucher. Cave complète. Garage attenant. Lot: 100 x 150 Composer: 1-424-5303.
14-45-19 C

Ile-des-Chênes — Maison neuve de 3 chambres à coucher. 1 1/2 salle de bains. Lot de 80 x 200. $36,000. Composer: 256-0717.
17-55-17 C

Maison "split level" de 2 ans. 1,600 pieds carrés. 3 chambres à coucher, salle de couture, salle de famille, buanderie. Le tout au 1er étage. Salle de récréation au sous-sol. Située sur lot privé de 1/2 acre. Composer: 1-433-7104 St-Pierre.
16-53-18 C

Grosse quantité de Bois de construction usagé. Planche de revêtement 1 x 6 - 3c du pied 2 x 6 et 3 x 6 - 9' de longueur - 50c et 75c chacun. Des contre-fiches: 2 x 3 - 9' de longueur - 70c chacune. Tous les matériaux sont secs. Aussi, un bon assortiment de poutres d'acier et de bois. S'adresser à: Texco Spud Stop Rest., Route 59, 1/2 mille au sud de la grand-route provinciale 101. Tél. 224-1472 ou 668-4325.
28-785-JNO

# agents d'immeubles

McKAGUE SIGMAR — 836, av. Ellice
786-8986

## ÎLE-DES-CHÊNES — MANITOBA — votre choix

MAISONS NEUVES À 10 MINUTES DE WINNIPEG
SUR LA ROUTE PROVINCIALE 59 SUD

Quatre seulement: style bungalow, 988 pieds carrés, 3 chambres à coucher, chauffage électrique, lot de 94' x 120', seulement $31,438 avec $3,150 comptant.

Une seulement: style bungalow, 1,040 pieds carrés, 2 salles de bain, salle à manger, 3 chambres à coucher, chauffage électrique, près de l'école. Seulement $32,790 avec $3,500 comptant.

Deux seulement: style bungalow exécutif, 1,240 pieds carrés, 2 salles de bain, plan très populaire, 3 chambres à coucher. Une vraie aubaine. Chauffage électrique. Sur grand lot bien situé. Une maison que vous aimerez certainement. Prix: $37,990 avec $4,000 comptant.

Construit par Crestview Properties Ltd. sous la direction de Hubert Comte, agent exclusif, chez McKague Sigmar

Faites votre choix aujourd'hui.

Appelez Hubert Comte au 786-8986 ou 453-1668

## McKAGUE SIGMAR OFFRE:

**DUGALD — MANITOBA $43,900 — $4,000 comptant**

Nous vous offrons cette belle grande maison de 2 étages située dans ce paisible petit village sur une route pavée, à 8 milles à l'est de Saint-Boniface. Style exécutif, garage attenant. Le premier étage comprend cuisine, salle à manger, salon et bureau en plus d'une salle de bain; le deuxième vous offre 4 grandes chambres à coucher et une salle de bain de quatre morceaux. Le tout est situé sur un lot double 75 x 303 pieds.

**SAINT-BONIFACE — RUE LAVÉRENDRYE — $19,900**

Grande maison familiale de 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, salon privé, bureau. Le tout bien fixé sur cave à la grandeur sur lot de 33 x 122 pieds. Un style très unique et une atmosphère paisible.

**SAINT-BONIFACE — RUE DUMOULIN — $25,500**

Jolie maison de 2 chambres ou 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, grande cuisine, salle à manger et salon. Fournaise électrique neuve avec filage électrique nouveau.

N'attendez pas; Appelez Hubert Comte, agent d'immeuble, McKague Sigmar, au 786-8986 ou au 453-1668.

## PAUL'S REALTY LTD.

184 1/2, boul. Provencher — Tél.: 247-8861

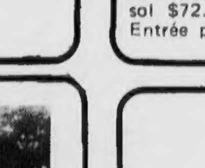
PARC WINDSOR — Tout près école Lacerte — Charmant bungalow de 5 pièces, 3 chambres à coucher — Grand salon avec tapis — Hypothèque intéressante à 6 p.c. — Poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse inclus — Une vraie aubaine à seulement $36,000.

ST-BONIFACE — Rue D'Eschambault — Très belle maison finie en stuc et plâtre — Grande cuisine — salon et 4 chambres à coucher — Tapis mur à mur au salon — Soubassement complètement fini — Garage double — Prix raisonnable à $39,900.

ST-VITAL — Grande maison de 6 pièces, 3 chambres à coucher — Soubassement à la grandeur — Chauffage: gaz — Maison en très bon état — Prix demandé: $24,900.

NORWOOD — Tout près du Précieux-Sang — Très joli bungalow de 5 pièces, 3 chambres à coucher — Soubassement complet fini — Grand garage — Une aubaine à $31,900.

Noël Bérard: 233-3794
Paul Gagnon: 256-6538
Paul Fournier: 257-0791



SAINT-NORBERT
Maison à niveaux variés. Complètement développé. Grand lot boisé et clôturé. Propriétaire transféré. Composer: 256-6000.

NORWOOD
Joli bungalow: 2 ch. à c. plus une au sous-sol — salle de récréation — tapis mur à mur dans le salon et chambres à coucher — très belle vue sur la rivière — chauffage au gaz — nouveau service électrique.

RUE NOTRE-DAME
Appartement — 9 suites — Excellente condition — toujours loué. Échange considéré. Plein prix : $104,000.00.

Appeler P. Pineau au 256-6000 ou Joe Campeau au 269-3303

**ALEXANDER AGENCIES**
284-5390

## MOUSSEAU MILLS REALTY

**SAINT-PIERRE — Maison de 3 chambres à coucher — salle à manger — Grand lot de 1 1/2 acre — Prix réduit — Désire vendre immédiatement.**

**SAINTE-ANNE — MAN. — Maison de 3 chambres à coucher avec foyer — Garage double attenant — Lot de 110 x 200 — Appelez Renel ou Cécile Bérard 247-8824 ou 256-6291.**



SAINT-ADOLPHE
Duplex d'un an, genre bungalow — 1,100 pieds carrés, chaque côté — 3 chambres à coucher — peut être subdivisés $30,900 .00 du côté. Appelez Aurèle Lemoine.

**SAINT-BONIFACE — RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**
**Grande maison de 2 étages — 4 ch. à c. — 2 salles de bains — garage — Tout près des écoles et près de l'autobus — Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060**

**ELMWOOD — $16,500**
**Maison de 2 ch. à c. — Complètement rénovée en 1973, y compris la plomberie et le brochage — Garage — Belle cour clôturée — Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060.**

**ELIE - MAN. — $3,500**
**Petit cottage sur rue principale — Grand lot de 75 x 100 — Doit être vendu pour régler une succession — Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060.**

# MARION

1129, Patterson — Tél.: 256-7366

Maurice PELOQUIN — Rés.: 247-7830
Gilbert ST-AMANT — Rés.: 253-1060
Roger ROBIDOUX — Rés.: 257-0905
Aurèle LEMOINE — Rés.: 256-3091
Gilles GAUTHIER — Rés.: 256-2322

# DUBOIS SALES & REALTY CO.

COURTIERS EN IMMEUBLES
ED. DUBOIS, propriétaire — ST-MALO, Manitoba R0A 1T0
Tél. : 347-5298

AU SUD-EST DE ST-MALO — Trois terrains boisés, clôturés et avec pâturage — 160 — 240 et 275 acres — Environ $50.00 l'acre.

ST-MALO — Localité tranquille à l'extrémité sud du village — Charmante maisonnette très propre. Peut servir à l'année longue mais idéale pour maison de campagne. Sur grand lot de 242 x 165 — Beau jardin — Prix d'aubaine à $5,900 — Possession immédiate.

SAINT-MALO — Garage tout équipé — 3 pompes à gazoline, chiffre d'affaires très important. Location idéale angle de la route 59 et route de la plage.

37 acres boisées à Saint-Malo — un des derniers morceaux à vendre — environ 500 pieds du lac.

ST-PIERRE — Bâtiment de 2 étages presque neuf — 2 logis ainsi qu'un salon de barbier et une salle de récréation — Tapis partout et draperies incluses — Prix sans égal.

ST-PIERRE — Deux maisons avec commodités modernes. Offres raisonnables considérées.

Comme nous avons des acheteurs qui paieraient un gros prix comptant pour une ferme, nous invitons des offres de ventes.

**Pour meilleurs résultats, appelez après 6 heures**
ACTION SERVICE SATISFACTION

ST-BONIFACE — $33,900
Belle maison de famille. 3 chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger, salle de bains de 4 pièces. Garage double. Maison très propre.

Appeler Paul Godin au 247-5497
CANADA TRUST — 452-8340



ST-VITAL
Joli bungalow de 3 chambres à coucher - très belle cuisine - salle de récréation avec bar et évier - chambre à coucher supplémentaire au soubassement, tapis mur à mur, 2 salles de bain et garage.

ST-BONIFACE — $25,900
Maison de famille plus âgé mais très propre. Située sur grand lot. Tapis mur à mur au salon.

ST-VITAL
Joli petit bungalow de 2 chambres à coucher. En parfait état. Très propre. Garage. Endroit tranquille.

RUE KITSON
Maison 1 1/2 étage — 1 suite de 1 ch. à c. au 1er étage. Revenu $126.00. Suite de 2 ch. à c. au 2e étage. Revenu $121.00 "Bachelor apartment" au sous-sol $72.50. 3 salles de bain. Entrée privée.



ST-BONIFACE
Avez-vous souvent la chance d'acheter une maison de famille de seulement 13 ans à St-Boniface? Voici votre chance: — 2 étages 4 ch. à c. plus 1 ch. à c. au sous-sol avec salle de récréation — grand salon — salle à manger et cuisine — 2 salles de bain et beaucoup d'autres extras. Cour complètement privée avec auto-port.

ST-VITAL
Joli bungalow très propre de 2 chambres à coucher. Grande cuisine. Garage double. Situé sur grand lot.



RUE EUGENIE
Maison de 2 étages, 1 suite de 1 ch. à c. au premier. Revenu $135.00 — 1 suite de 2 ch. à c. au 2e étage — Revenu $145.00. Chambre supplémentaire au sous-sol, 2 salles de bain de 2 pièces au sous-sol. En très bon état. Entrée privée.

SAINT-VITAL
Bungalow très propre de 1,200 pieds carrés. 3 chambres à coucher, salle à manger. Nouvellement décoré. Armoires de cuisine, salle de bains et tapis mur à mur neufs. Garage. Près école.

WEST END — $24,500
Maison de 2 1/2 étages pour famille ou revenu. En très bon état. Vendeur prendrait l'hypothèque à 8 p.c.



SAINT-BONIFACE
BOUL. PROVENCHER
Immeuble-appartements de 11 logis. En très bon état. Près du parc Provencher et autobus.

RUE KITSON
Maison 1 1/2 étage — 1 suite de 2 ch. à c. au premier. — Revenu $135.00. 1 suite de 2 ch. à c. au 2e. Revenu $135.00, 2 salles de bain. Chambre supplémentaire au sous-sol avec salle de bain de 2 pièces. Revenu $42.00. Entrée privée.

ST-BONIFACE
Belle maison de famille — 3 ch. à c. — grande cuisine — salle à manger — salle de récréation — avec salle de bain de 2 pièces supplémentaires — garage — maison très propre sur beau grand lot.

## M — METRO AGENCIES LTD.
Tél. : 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510

# DANIS REALTY LTD

519, CH. STE-MARIE, TÉL.: 247-8957



**ST-VITAL — Av. Carrière — Bungalow de 2 ch. à c. — âgé de 22 ans — garage — $3,000 comptant. Appelez Léo Grouette: 233-8757.**

**RUE MARION — $21,500**
**Bungalow de 2 ch. à c. sur lot de 50 x 100 — Appelez Yvette Pelletier 247-2372.**

**ST-VITAL — Joli bungalow de 2 ch. à c. — Très propre — Cave à la grandeur — Garage — Grand lot — Appelez Yvette Pelletier 247-2372.**

**EAST KILDONAN — 3 maisons à vendre entre $15,500 et $36,900 — Appelez Aimé Fillion — Rés.: 256-4762.**

**STE-ANNE — MAN. — Bungalow de 3 ch. à c. — salle à manger — salle de famille avec bar et salle de bains — Garage double — Prix raisonnable de $36,500 — Appelez Léo Grouette 233-8757.**

**ST-BONIFACE — 279 Provencher — Maison de revenu — Deux logis de 2 ch. à c. — Bonne cave — Possession immédiate — Seulement $29,000 — Appelez Léo Grouette 233-8757.**

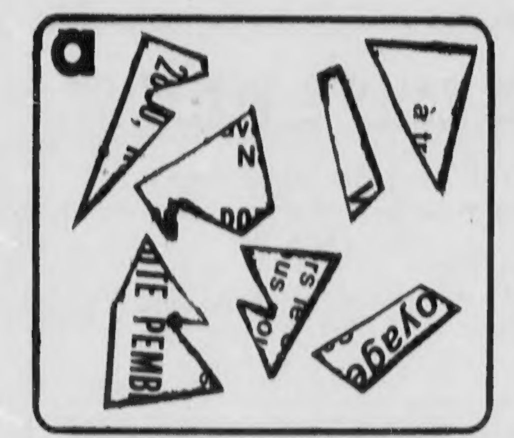
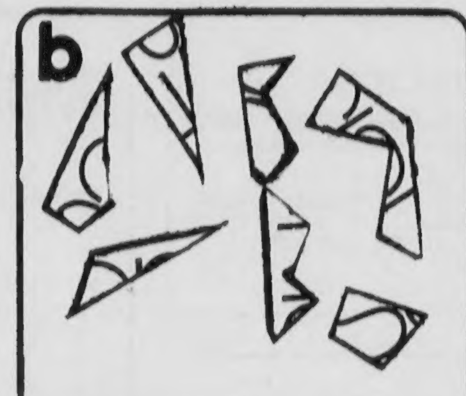
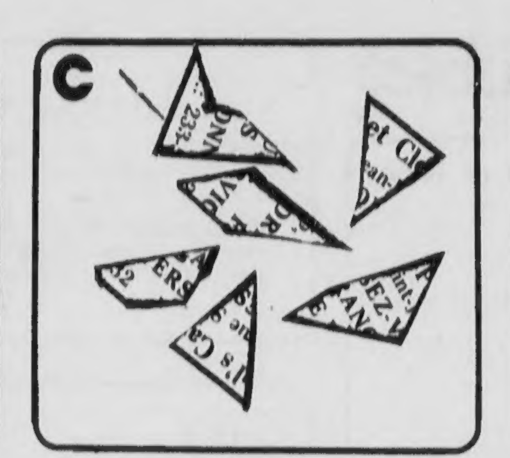
**PRES PRECIEUX-SANG — Bonne maison de 3 ch. à c. plus chambre supplémentaire — Salle de bains au 1er étage — On demande $19,900 avec $1,000 comptant — Appelez Mme Danis — Rés.: 253-2102.**

**ST-VITAL — Sur les bords de la rivière Seine — Bonne maison de 1 1/2 étage avec 3 ch. à c. et cave fini — Laveuse et sécheuse incluses pour $23,900 — Pour détails appelez Claude Fillion — Rés.: 257-1765.**

**PRES DE LA RUE ARCHIBALD — Bungalow de 2 ch. à c. situé dans un coin résidentiel — Lot: 33 x 122 — Idéal pour C.M.H.C. — Appelez Claude Fillion — rés.: 257-1765.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Ada GUENETTE | 247-5903 | Yvette PELLETIER | 247-2372 | Léo GROUETTE | 233-8757 |
| M. A. HAMOLINE | 256-9823 | Aimé FILLION | 256-4762 | Claude FILLION | 257-1765 |

• Maurice et Aline DANIS, propriétaire: 253-2102


## CONCOURS D'ÉTÉ






# GAGNEZ 1,200 DOLLARS

## *en bons d'achats*

***Identifiez les annonces auxquelles ces morceaux de puzzle correspondent. Inscrivez vos réponses sur le coupon ci-dessous*** *C'est facile, c'est payant de participer au concours "Casse-Tête".*

**En plus vous pouvez gagner un appareil STÉRÉO de style méditerranéen avec magnétophone à cassettes, 4 pistes.**



**GRACIEUSETÉ DU CONCESSIONNAIRE**

**FLEETWOOD**

**EMILE ELECTRONICS**

(Émile Touchette)

Tél.: 883-2100 – Saint-Adolphe, Man.

Monsieur Touchette offre, pendant la durée du concours, deux ans de service gratuit à ceux qui achèteront une télévision – couleurs.

**CONCOURS CASSE-TÊTE**

**LA LIBERTÉ**

RÉPONSE A ..........................................................

RÉPONSE B ..........................................................

RÉPONSE C ..........................................................

RÉPONSE D ..........................................................

EN LETTRES MOULÉES, S.V.P.

NOM : ..........................................................

ADRESSE : ..........................................................

..........................................................

No DE TÉLÉPHONE : ..........................................................

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1 – LA LIBERTE publiera chaque semaine à partir du 11 juin pour une période de 10 semaines consécutives, quatre sections d'annonces, genre puzzle, qu'il faudra identifier.

2 – Lorsque vous aurez identifié les annonces genre puzzle, inscrivez vos réponses sur le coupon à cet effet.

3 – Mettez le tout dans une enveloppe affranchie d'un timbre de 8¢. Envoyez à

CONCOURS "CASSE-TETE"
C.P. 96
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
Tout courrier mal affranchi sera refusé

4 – Chaque semaine, et ce durant 12 semaines consécutives, toutes les entrées qui nous seront parvenues avant le vendredi midi de la semaine suivante (vous avez donc une semaine pour faire vos entrées) seront éligibles pour le tirage de bons d'achats d'une valeur de $25.00 chacun qui seront honorés par les commerçants participants.

5 – Vous pouvez participer au tirage autant de fois que vous le voulez. Toutefois seuls les coupons-réponses de LA LIBERTE seront acceptés.

6 – Inclure un seul coupon par enveloppe.

7 – Un appareil STEREO sera tiré au sort parmi toutes les bonnes entrées à la fin du concours, au début de septembre 1975.

8 – Toute contestation sera soumise au conseil d'administration de "PRESSE-OUEST LTEE" et la décision du conseil sera définitive.

N.B. – Les employés du journal et leur famille immédiate ne sont pas éligibles à ce concours.

Voici les réponses du concours CASSE-TÊTE en date du 9 juillet

(A) Eugène Labelle; (B) Chester's Radio & T.V. Ltd.;
(C) Western; (D) Salon Mortuaire Desjardins.

*FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS*

*– M. Victor Dumesnil, Sainte-Agathe, Man.*
*– Mme Cécile Gagné, Saint-Pierre, Man.*
*– Mme Irène Guiboche, Saint-Laurent, Man.*
*– Mme Henri Saint-Onge, Aubigny, Man.*